

# PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

2020-2022





## ÉDITO

Le Département de l'Orne modernise sa politique départementale d'insertion afin de faciliter encore et toujours le retour à l'activité et à l'emploi. Cet engagement traduit ainsi la volonté forte du Département d'agir en faveur de l'insertion des publics en difficulté.

C'est dans ce contexte que le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) a été élaboré. Outil de partenariat local inscrit dans un cadre législatif prescrit sur le plan national, ce Pacte détermine les orientations politiques et stratégiques relatives à la politique d'insertion et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Il se veut innovant et nous invite à porter un autre regard sur le monde de l'insertion et à prendre en considération les nouveaux besoins des publics et des entreprises.

La démarche d'élaboration de ce Pacte s'est accompagnée d'une réflexion sur nos pratiques d'accompagnement : accès aux droits, orientation, contractualisation ou encore les actions d'insertion.

Il est l'aboutissement d'un travail collaboratif engagé, sur notre département, dès le lancement de la concertation. Les acteurs du monde économique et de l'insertion au sens large (santé, formation, éducation, handicap...) ainsi que les bénéficiaires des dispositifs d'insertion du Département ont œuvré ensemble.

Dans ce droit-fil, nous nous sommes engagés aux côtés de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en signant, le 19 juillet 2019 une convention de contractualisation.

Les actions et mesures qui en découlent rendront possible une insertion durable des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et de toute personne éloignée de l'emploi. La nouvelle dynamique d'insertion allie développement social et développement économique de nos territoires. Il nous offre la possibilité de valoriser le beau potentiel de l'Orne.

Je suis convaincu que ce Pacte représente, pour nous tous, une formidable opportunité de concrétiser et d'adapter les engagements pris avec l'Etat et que l'Orne devienne une référence en matière d'insertion.

**Christophe DE BALORRE**

Président du Conseil départemental de l'Orne

## PRÉAMBULE

Afin de mettre en œuvre la politique départementale d'insertion, un Pacte Territorial d'Insertion est établi entre le Département et les parties intéressées. Ce Pacte détermine notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés.

Dans notre département, près de 7 000 ménages perçoivent le RSA en raison de l'absence ou de la faiblesse des revenus tirés d'une activité professionnelle, représentant près de 13 500 personnes (allocataires, conjoints et personnes à charge).

L'offre d'insertion mise en œuvre dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a pour objet d'aider ces personnes à sortir du dispositif en leur proposant des solutions en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Le Président du Conseil départemental a désiré maintenir l'effort de la collectivité en faveur de la politique d'insertion en y consacrant plus de 2 millions d'euros par an.

La forte implication des élus et des bénéficiaires du RSA dans la concertation autour du dispositif d'insertion ainsi que la mobilisation des partenaires autour du Pacte Territorial d'Insertion marque le caractère innovant et ambitieux de cette nouvelle politique publique de l'insertion. L'action conjointe des partenaires, dans le cadre d'une politique coordonnée et concourant à l'insertion des publics constitue un enjeu primordial.

Le PTI 2020-2022, feuille de route de la politique d'insertion pour les trois années à venir est structuré autour de 7 grands axes qui permettront au Conseil départemental de poursuivre une politique rigoureuse et ambitieuse en matière d'insertion. Le présent PTI entend en ce sens constituer un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de l'insertion à l'échelle territoriale pour l'inclusion des publics. En effet, il est nécessaire d'inverser la tendance en menant une politique toujours plus dynamique en faveur des bénéficiaires du RSA. Il convient pour cela, de créer les conditions permettant au plus grand nombre de personnes de retrouver une autonomie sociale et professionnelle durable.

C'est pourquoi, le retour à l'emploi est un des enjeux majeurs de ce nouveau plan. L'objectif est de renforcer les actions et dispositifs favorisant l'accès à l'emploi des publics et également de développer les liens avec le monde économique.

Ce Pacte portera enfin l'ambition de coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion et de formaliser davantage cette coordination afin de permettre aux personnes bénéficiaires du dispositif une insertion sociale et professionnelle durable.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Edito</b>	<b>p. 3</b>
<b>Préambule</b>	<b>p. 4</b>
<b>1. Les partenaires signataires du Pacte Territorial d'Insertion</b>	<b>p. 7</b>
<b>2. Le cadre juridique</b>	<b>p. 10</b>
<b>3. La méthode d'élaboration</b>	<b>p. 12</b>
<b>4. Le diagnostic socio-économique</b>	<b>p. 14</b>
4.1 La population départementale	p. 14
4.2 La catégorie socio-professionnelle	p. 16
4.3 Le taux de pauvreté	p. 17
4.4 Les demandeurs d'emploi	p. 17
<b>5. Les caractéristiques démographiques des allocataires du RSA</b>	<b>p. 19</b>
5.1 Le nombre de ménages RSA	p. 19
5.2 La répartition des allocataires du RSA par sexe	p. 20
5.3 La répartition des allocataires du RSA par âge	p. 22
5.4 La répartition des allocataires du RSA par situation familiale	p. 21
5.5 La répartition des allocataires du RSA par ancienneté dans le dispositif	p. 22
5.6 L'orientation des allocataires du RSA	p. 23
<b>6. Les orientations 2020-2022</b>	<b>p. 24</b>
6.1 Axe 1 : Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire	p. 27
Diagnostic et constats	p. 27
Fiches actions	p. 28
6.2 Axe 2 : Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours	p. 35
Diagnostic et constats	p. 35
Fiches actions	p. 36
6.3 Axe 3 : Lever les freins à l'activité	p. 43
Diagnostic et constats	p. 43
Fiches actions	p. 45
6.4 Axe 4 : Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires	p. 51
Diagnostic et constats	p. 51
Fiches actions	p. 52
6.5 Axe 5 : Développer une politique d'insertion dynamique et innovante	p. 61
Diagnostic et constats	p. 61
Fiches actions	p. 62
6.6 Axe 6 : Favoriser l'insertion des jeunes	p. 66
Diagnostic et constats	p. 66
Fiches actions	p. 67
6.7 Axe 7 : Mettre en place une gouvernance politique et technique	p. 74
Diagnostic et constats	p. 74
Fiches actions	p. 75
<b>Glossaire</b>	<b>p. 79</b>
<b>Signataires engagés dans le Pacte Territorial d'Insertion 2020-2022</b>	<b>p. 81</b>

## 1. LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

Le **Pacte Territorial d'Insertion** a pour vocation de mettre en cohérence les actions et dispositifs d'insertion professionnelle et sociale sur l'ensemble du Département en articulant l'ensemble des interventions des partenaires pour agir au plus près des besoins des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

L'insertion est un domaine multimodal et chacun œuvre, quotidiennement, de par ses missions dans l'intérêt des publics et pour une meilleure articulation avec le monde économique.

Ainsi, les partenaires, avec lesquels le Département s'engage dans cette démarche sont les suivants :

### 👉 **L'État et plus particulièrement :**

- 👉 L'unité départementale de l'Orne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (UD 61 de la DIRECCTE) au titre de ses compétences en matière d'emploi et de développement des compétences notamment en termes d'animation du service public de l'emploi afin d'insérer sur le marché du travail les personnes les plus en difficultés et de la politique d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé en vue de leur insertion professionnelle.
  - 👉 La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) au titre de sa compétence en matière de mise en œuvre des politiques de cohésion sociale de l'Etat et notamment celle du plan pauvreté. Sa compétence en matière de développement territorial, dans le cadre des politiques sociales de l'Etat et notamment celles concernant le logement et l'hébergement au travers du PDALHPD qu'elle pilote de manière conjointe avec le Département en fait un acteur majeur pour l'insertion des populations.
  - 👉 La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Orne (DS-DEN) : par son rôle primordial en matière d'éducation, d'orientation, d'accès à la scolarité et de formation. L'Education Nationale représente un acteur important notamment par rapport à nos futures orientations vis-à-vis des jeunes. De plus, avec le cadre légal et l'obligation nationale d'étendre l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, elle représente un acteur clé dans le cadre de l'insertion des jeunes et donc de ce futur pacte.
- ### 👉 **L'Agence Régionale de Santé (ARS) :** eu égard à ses compétences en termes de santé publique et d'organisation de l'offre de soins sur le territoire notamment par l'intermédiaire d'actions spécifiques vers les publics / populations en situation de vulnérabilité ou de fragilité. L'ARS Normandie veille également à l'ancrage territorial des politiques de santé et de lutte contre les inégalités de santé sur le territoire de manière délocalisée.
- 👉 **La Région :** au titre de ses missions notamment en matière de formation professionnelle et de développement économique. En effet, la Région Normandie œuvre pour l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi les plus fragilisés et coordonne la planification économique à l'échelle de son territoire. Ainsi, il s'agira, entre autres, de poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'adéquation de l'offre régionale de formation aux besoins des territoires, des publics et des employeurs. La Région développe également une offre de formation continue et coordonne le service public régional de l'orientation. Ainsi la Région travaille en lien avec le Département pour que les personnes puissent s'orienter, se former vers un métier choisi et s'insérer professionnellement.

- **Pôle emploi** : eu égard aux responsabilités qui lui ont été confiées en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et à sa qualité d'opérateur public chargé de l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs, c'est aujourd'hui un acteur majeur de la politique d'insertion. De plus, l'objectif du PTI étant le retour à l'emploi pour un plus grand nombre de personnes, de ce fait, Pôle emploi est un partenaire et un acteur majeur de cette nouvelle politique d'insertion.
- **Les Missions Locales** : au titre de leurs missions en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans. Les quatre missions locales du territoire que sont : La Mission Locale des jeunes du Pays d'Alençon ; La Mission Locale de L'Aigle - Mortagne au Perche ; La Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers et La Mission Locale des Jeunes du Bocage ; œuvrent quotidiennement dans l'accompagnement des jeunes. Elles assurent une mission de service public de proximité pour agir pour la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle. De par leurs missions, elles disposent d'une expertise essentielle sur le public jeune et sur l'offre d'insertion du territoire que ces derniers peuvent mobiliser. Elles représentent donc un acteur primordial pour ce PTI en matière d'insertion des jeunes.
- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** : notamment par rapport à ses compétences en matière d'action sociale familiale et de gestion de l'allocation RSA. En effet, la CAF est, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008 en charge du versement du minima social. Elle est également responsable de l'instruction des demandes de RSA allant de l'accueil du demandeur, de l'information et de la constitution du dossier à l'étude du droit. En outre, en complément de ces missions au titre du RSA, elle œuvre pour la mobilisation d'une offre de service d'action sociale en faveur du logement et du cadre de vie et des aides en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA)** : au regard de ses compétences en matière de politique d'action sociale agricole et de gestion de la protection sociale légale en direction des exploitants et salariés du secteur agricole, elle assure une mission générale de solidarité en développant et en étayant une action sanitaire et sociale importante en faveur de ses adhérents. De plus, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a également pour mission le référencement social des bénéficiaires du RSA non-salariés du secteur agricole et exerce ainsi un rôle important en matière d'insertion.
- **Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) / Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS)** : au titre de leur compétence en matière d'action sociale territoriale et du référencement social des bénéficiaires du RSA. Les trois CCAS (Alençon, Argentan et Flers) et les deux CIAS (Mortagne-au-Perche et L'Aigle) conventionnés par le Département œuvrent pour l'adaptation de l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques des personnes sur chaque territoire. Acteur de proximité incontournable sur le territoire au travers de ses missions en matière d'aide sociale, de logement, d'hébergement et de santé ils jouent un rôle essentiel en direction des publics fragilisés par la gestion d'aides légales et extra-légales.

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne (CPAM)** : au regard de ses missions de développement d'une politique de prévention et de promotion de la santé et de garantir une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations. La CPAM a pour rôle de permettre aux assurés d'accéder aux droits et aux soins et de garantir l'accès de tous au système de santé.
- **Les différentes chambres consulaires** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAI); Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre de l'Agriculture (CA)) : par le biais de leur rôle et de leur appétence avec le milieu économique. En effet, les chambres consulaires ont une mission importante en matière d'information, de conseil et de formations des salariés et des demandeurs d'emploi et également des créateurs d'entreprises. De plus, elles jouent un rôle actif auprès des entreprises du territoire en proposant un panel de services allant du recrutement à la gestion des ressources humaines. Les chambres consulaires contribuent ainsi au développement économique des territoires en représentant les intérêts des branches de métiers et en accompagnant les entreprises dans leur développement. De ce fait, elles sont des acteurs majeurs pour ce Pacte dont l'ambition est de se tourner vers l'emploi.



## 2. LE CADRE JURIDIQUE

La politique d'insertion du Département s'inscrit dans un cadre réglementaire national commun à l'ensemble des Départements.

Ce cadre réglementaire est régi par le code de l'action sociale et des familles (CASF) qui guide le Conseil départemental et ses partenaires dans le domaine de la cohésion sociale en déterminant les missions du Département qui se doit de :

« garantir, sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance » (article L 115.1 CASF).

Plusieurs lois successives viendront par la suite conforter le Département dans le domaine de la cohésion sociale :

- L'acte II de la décentralisation matérialisé par les lois du 18 décembre 2003 et du 13 août 2004 ont affirmé le rôle des Conseils départementaux en tant que chef de file de l'action sociale en transférant de l'Etat vers les Départements le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD).
- La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion.

Les politiques d'insertion sont donc inscrites dans un cadre réglementaire par l'intermédiaire de deux documents de référence :

- **Le Plan Départemental d'Insertion (PDI) :**  
« Le programme départemental d'insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (article L 263.1 du CASF).
- **Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) :**  
« Pour la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion, le Département conclut, avec les parties intéressées, un Pacte Territorial d'Insertion. Il définit, notamment, les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active » (article L 263.3 du CASF).

Ainsi, ce Pacte Territorial d'Insertion s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire aujourd'hui en mouvance. En effet, de nombreuses évolutions législatives sont encore aujourd'hui en cours de définition et dessineront à terme un nouveau paysage dans les politiques d'insertion :

- La mise en place du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale lancé en 2013 marquait la volonté du gouvernement d'agir sur les racines de la pauvreté et de réduire les effets de la crise économique sur les ménages les plus précaires.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

- Les évolutions du dispositif RSA : fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi en 2016.
- Le protocole national pour une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- La réforme du financement de l'insertion par l'activité économique en 2014
- Le lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée en septembre 2018.  
Ainsi, le dispositif du RSA est en mouvance et sera amené à évoluer.

Enfin, afin d'articuler l'intervention des partenaires au mieux et dans l'objectif de répondre aux besoins des allocataires du RSA ornaï, le Département a signé plusieurs conventions. Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA, le Département de l'Orne conventionne avec cinq CCAS-CIAS et le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) pour accompagner les allocataires du RSA ou leurs conjoints et élaborer leurs contrats d'engagements réciproques. Par ailleurs, compte tenu des besoins spécifiques des non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA, une convention est signée entre le Département de l'Orne et la MSA afin de répondre aux particularités de l'accompagnement de ce public.

De plus, une convention est signée avec Pôle emploi dans le cadre de la prestation « Accompagnement global » permettant l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

### 3. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION

L'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion s'est déroulée d'avril à décembre 2019 selon une démarche qui se veut être participative et collaborative.

Ainsi, la mise en œuvre de ce PTI a fait l'objet de plusieurs instances :

➤ Un **comité de pilotage** : pour valider les travaux et les orientations du futur PTI (2 rencontres), présidé par Madame Oliveira, entourée de conseillers départementaux. Les structures membres sont les suivantes :

- L'Etat
- La Région
- Pôle emploi
- Les Missions Locales
- CAF
- MSA
- Les CCAS / CIAS
- L'ARS
- La CPAM
- Les chambres consulaires
- L'Education Nationale

➤ Des **entretiens individuels** avec les partenaires : afin de recueillir leurs avis et leurs besoins (34 rencontres).

➤ Des **groupes de travail thématiques** : des méthodes d'animations innovantes pour travailler sur l'évaluation des dispositifs et réfléchir ensemble à des pistes d'actions (10 rencontres). Cinq thématiques ont été choisies :

- Mobiliser les bénéficiaires du RSA vers l'accompagnement social et professionnel
- Lever les freins à l'activité
- Adapter l'offre d'insertion par l'activité économique
- Faire du retour à l'emploi la priorité
- Garantir l'insertion des jeunes.

➤ Des **groupes avec les usagers** : pour recueillir leur avis et faire émerger des besoins (5 rencontres).

➤ Une **équipe projet** : pour s'assurer de son avancée et veiller au bon déroulement du projet.

Les partenaires de la démarche du Département ont été multiples :

Etat – Région – Pôle emploi – Missions Locales – Cap emploi – CAF – MSA – CCAS/ CIAS – ARS – CPAM – MDPH – Chambres consulaires – Structures de l'IAE – Usagers...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

📌 **L'assemblée départementale** du Conseil départemental a validé ce Pacte le 27 mars 2020.

INSTANCES	PÉRIODES	OBJETS
Comité de pilotage	Avril 2019	Lancement du Pacte Territorial d'Insertion Méthodologie
Entretiens individuels avec les partenaires	Mai → juillet 2019	Recensement des besoins
Groupe avec les usagers	Juin → juillet 2019	Recueil du point de vue des bénéficiaires
<b>Groupe de travail – 1<sup>re</sup> réunion</b>	Juillet – Septembre Octobre 2019	Élaboration du diagnostic et des perspectives
<i>Mobiliser les bénéficiaires du RSA vers l'accompagnement social et professionnel</i>	02 juillet	
<i>Lever les freins à l'activité</i>	04 juillet	
<i>Adapter l'offre d'insertion par l'activité économique</i>	06 septembre	
<i>Faire du retour à l'emploi la priorité</i>	12 septembre	
<i>Garantir l'insertion des jeunes</i>	07 octobre	
<b>Groupe de travail – 2<sup>e</sup> réunion</b>	Septembre – octobre 2019	Élaboration des fiches actions
<i>Mobiliser les bénéficiaires du RSA vers l'accompagnement social et professionnel</i>	05 septembre	
<i>Lever les freins à l'activité</i>	10 septembre	
<i>Adapter l'offre d'insertion par l'activité économique</i>	01 octobre	
<i>Faire du retour à l'emploi la priorité</i>	04 octobre	
<i>Garantir l'insertion des jeunes</i>	14 octobre	
Comité de pilotage	27 novembre 2019	Retour sur les travaux et Présentation des pistes actions
Assemblée départementale	27 mars 2020	Validation du Pacte et lancement de sa mise en œuvre

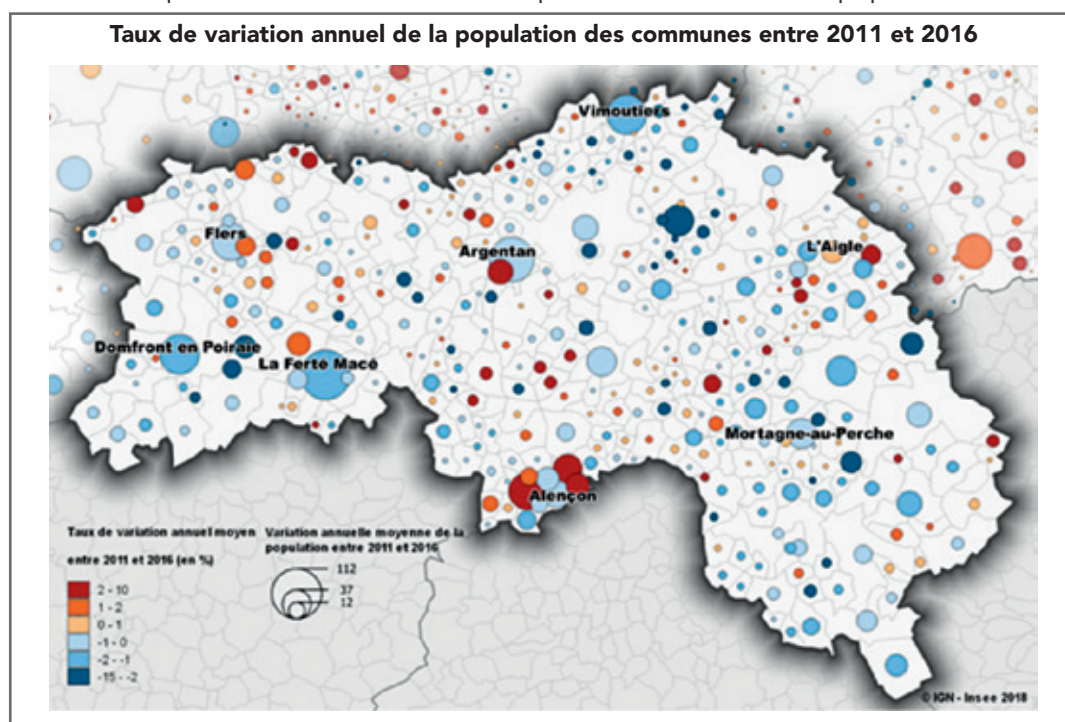
## 4. LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

### 4.1 La population départementale :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le département de l'Orne comptabilisait 285 300 habitants répartis dans 389 communes. Cela représente 8.6% de la population normande et place ainsi le département de l'Orne au 76<sup>e</sup> rang parmi les 100 départements français.

Entre 2011 et 2016, l'Orne a perdu près de 5600 habitants, soit une baisse annuelle de 0.4%. Le département subit le repli démographique le plus important de la Région. Ce dernier s'explique en grande partie par la diminution conjuguée du solde naturel (- 0.1%) et du solde migratoire (- 0.2%), situation qui est spécifique au département de l'Orne par rapport aux 5 départements normands.

Les différentes communes du département ne subissent pas toutes le même recul démographique. La diminution est en moyenne plus importante dans les communes situées à l'est du département : par exemple dans les intercommunalités des Vallées d'Auge et du Merlerault (- 1.4%), du Pays de Mortagne au Perche (- 1.1%) ou des Hauts du Perche (- 0.9%), le repli démographique est supérieur à la moyenne départementale. Le centre et l'ouest du département sont moins touchés par les diminutions de la population.



La démographie recule dans le département quelle que soit la taille des communes mais ce repli est particulièrement marqué dans les dix communes comptant entre 3 500 et 10 000 habitants. La population baisse en moyenne de 0.7% chaque année au sein de ces communes.

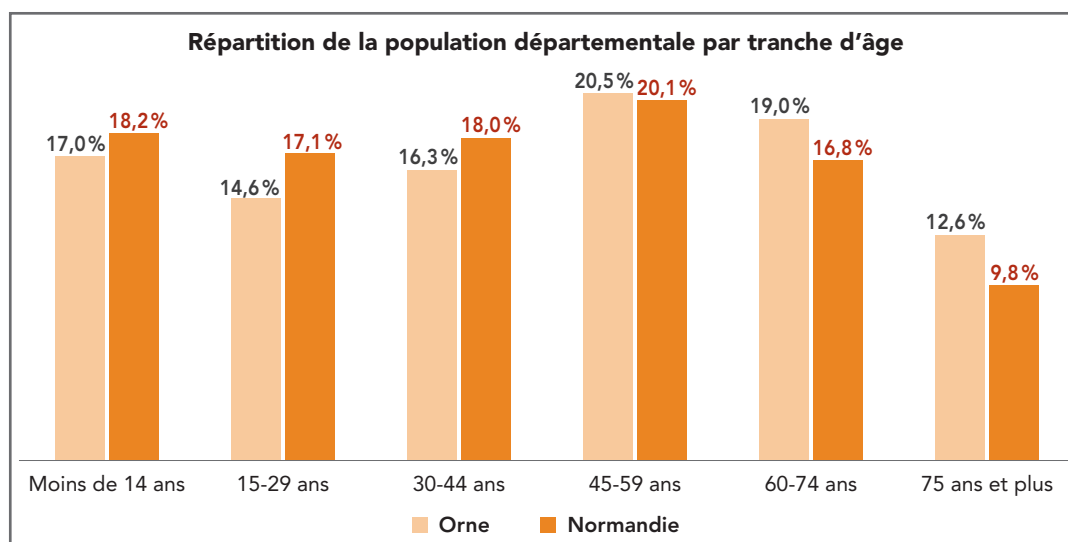
La plus grande ville du département, Alençon, parvient à contenir le fléchissement de sa population avec un repli de 0.1% par an entre 2011 et 2016, tandis que dans les deux suivantes, Flers et Argentan, la diminution est plus marquée. Toutefois, cette diminution s'est nettement ralentie par rapport à la période précédente (2006 – 2011) où le fléchissement était supérieur à 1.5% par an.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

**Les dix communes les plus peuplées ;** Alençon, Flers, Argentan, L'Aigle, La Ferté-Macé, Tinchebray-Bocage, Domfront, Athis-Val-de-Rouvre, Sées, Mortagne-au-Perche ; rassemblent 30% des habitants du département et perdent en moyenne 0.7% de leur population chaque année. Ce repli est plus important que celui des grandes villes des autres départements normands. Seule L'Aigle se démarque avec une croissance démographique positive (+ 0.3% par an).

Au regard des caractéristiques de la population Ornaise et plus spécifiquement de la répartition par âge on constate que c'est une population vieillissante. Le tableau et le graphique ci-dessous atteste de ce constat. Source INSEE 2016.

Population départementale – répartition par âge	
Moins de 14 ans	48 435
15-29 ans	41 750
30-44 ans	46 499
45-59 ans	58 423
60-74 ans	54 172
75 ans ou plus	36 030



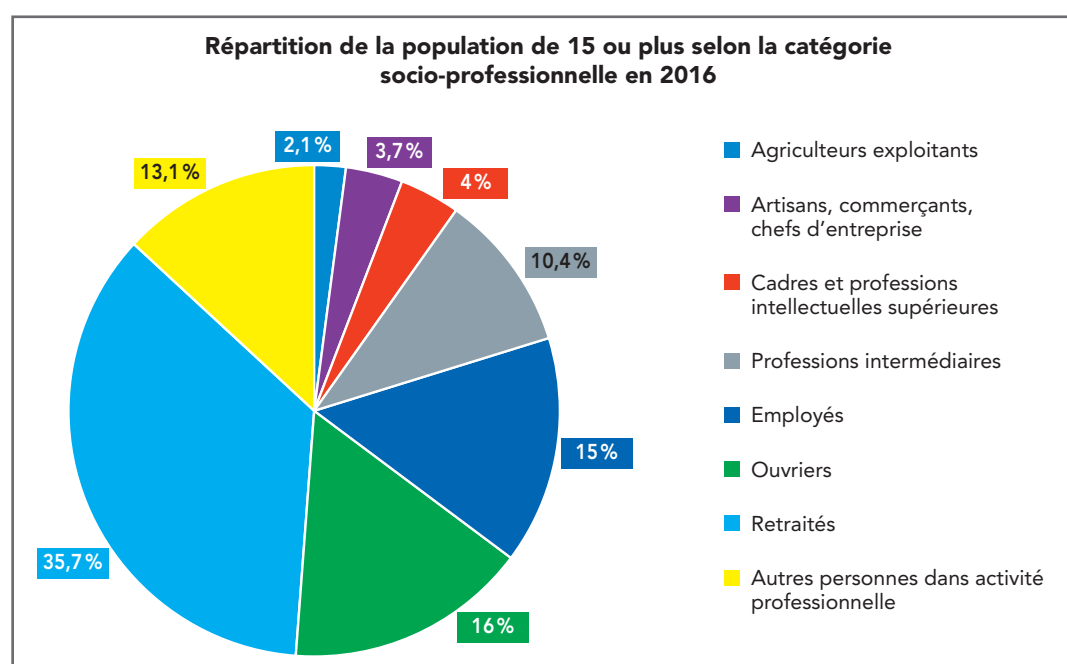
Ainsi, les tranches d'âges les plus représentées sont celles des 45-59 ans suivies des 60-74 ans qui représentent respectivement 20.5% et 19% de la population départementale. Les jeunes sont sous représentés par rapport aux autres classes d'âges de la population. Enfin, en analysant la répartition par âge de la population Ornaise par rapport à la moyenne des départements normands on remarque que plus on se situe dans les tranches d'âges jeunes plus on s'éloigne de la moyenne des départements normands et plus on se situe dans les tranches d'âges âgées plus on est supérieur à la moyenne des départements normands.

## 4.2 La catégorie socio-professionnelle :

La majorité de la population se situe dans la catégorie des retraités (35.7%). Parmi les actifs ce sont les ouvriers et les employés qui sont les plus représentés avec respectivement 16 et 15 %. Par rapport à l'année 2011, on constate une augmentation des employés et des retraités et une diminution des agriculteurs exploitants, cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires.

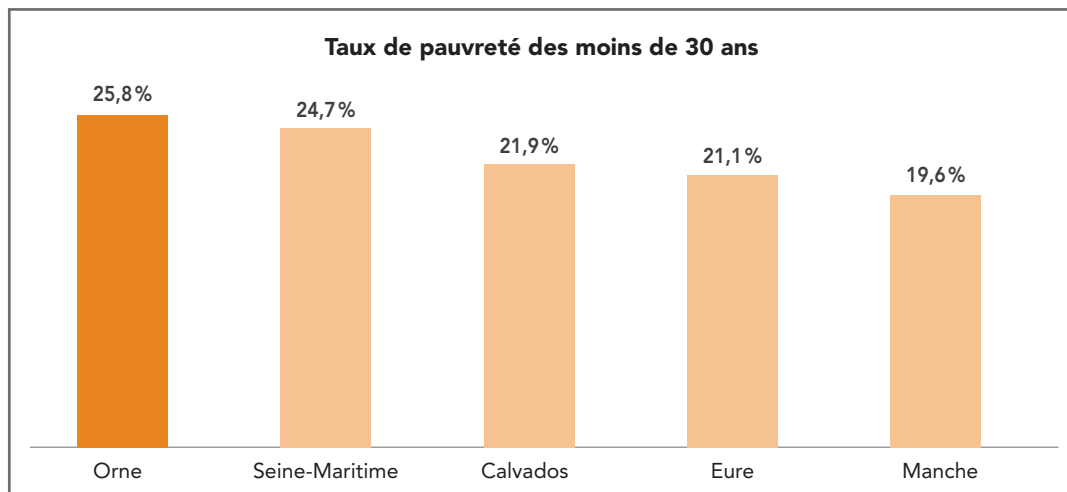
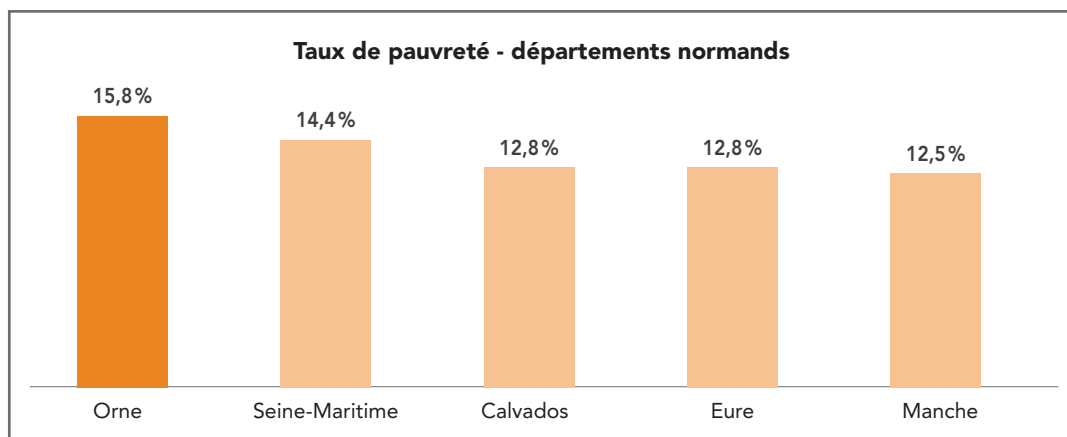
Tableau 1 : Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle (source INSEE 2016)

	2016	%	2011	%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>236 490</b>	<b>100</b>	<b>239 231</b>	<b>100</b>
Agriculteurs exploitants	5 063	2,1	5 528	2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8 766	3,7	8 748	3,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9 405	4	9 919	4,1
Professions intermédiaires	24 583	10,4	25 369	10,6
Employés	35 512	15	35 430	14,8
Ouvriers	37 877	16	40 883	17,1
Retraités	84 347	35,7	81 372	34
Autres personnes sans activité professionnelle	30 938	13,1	31 981	13,4



## 4.3 Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté du département est de 15,8 %. C'est le taux le plus important de tous les départements normands. La Manche est le département avec le plus faible taux de pauvreté (12,5%). La moyenne de ces départements est de 13,6%. Source INSEE.



Ce graphique illustre le taux de pauvreté des moins de 30 ans. Ce dernier est lui aussi supérieur à l'ensemble des autres départements normands et également supérieur à la moyenne nationale.

Au regard de l'ensemble de ces constats, nous mettons en lumière que le département de l'Orne est un département vieillissant et pauvre.



#### 4.4 Les demandeurs d'emploi

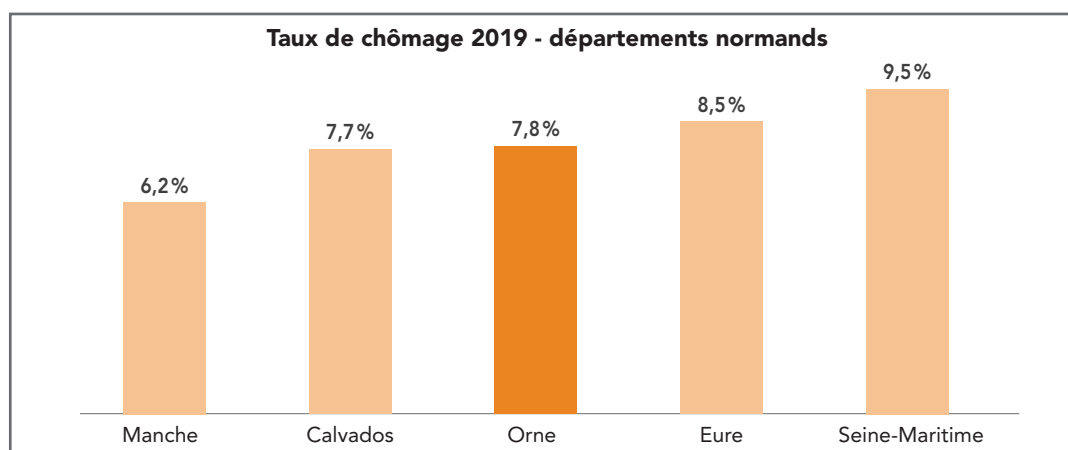
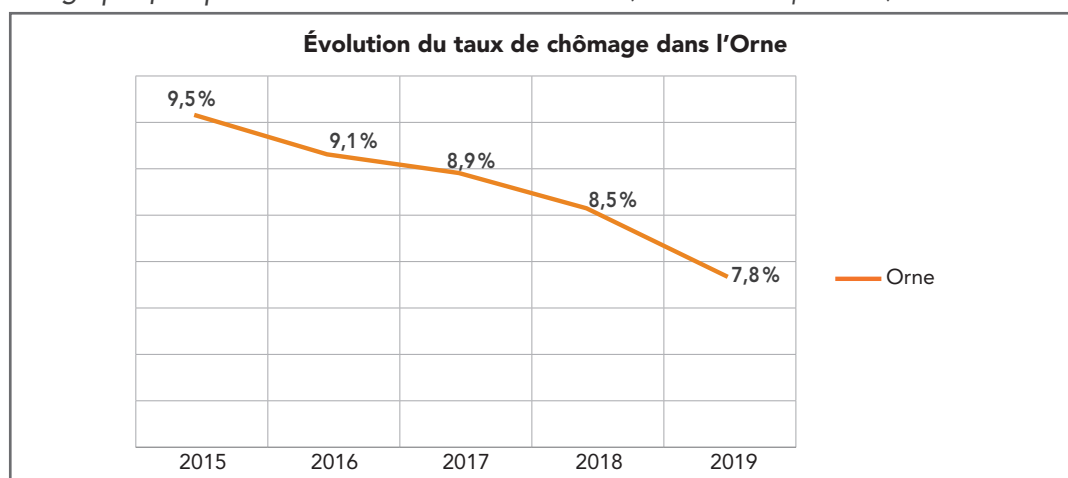
Le taux de chômage au deuxième trimestre 2019 dans la Région Normandie est de 8.3%. Celui du département ornais est de 7.8%, chiffre qui se situe en dessous de la moyenne de l'ensemble des départements normands. Il est également en dessous de la moyenne nationale qui est de 8.2%.

Pour le département de l'Orne, ce chiffre est en constante diminution depuis 2015 où nous pouvons constater une baisse de 1,7% sur l'ensemble de la période concernée.

En moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A diminue dans tous les départements normands excepté dans la Manche où il augmente (+ 0.2%) : -2.4% dans l'Orne (département dans lequel l'évolution trimestrielle est la plus importante), -1.6% dans l'Eure, -1% dans le Calvados et -1.8% en Seine-Maritime.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2019, dans l'Orne, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 11 880 (7.4% des demandeurs d'emploi Normands). Ce nombre diminue de 2.4% sur un trimestre et diminue de 4.9% sur un an.

Ces graphiques permettent d'illustrer ces données (source Pôle emploi 2019)



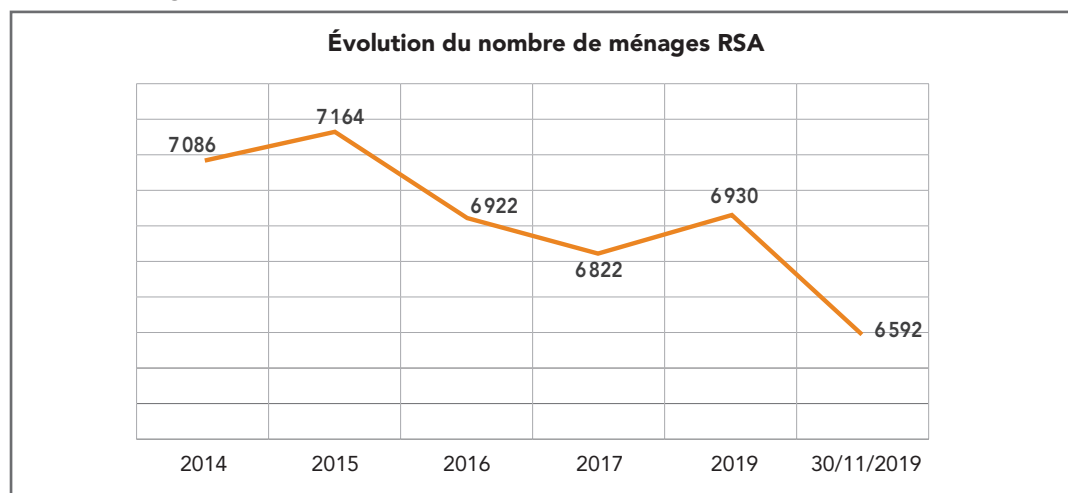
## 5. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES DU RSA

### 5.1 Le nombre de ménages RSA :

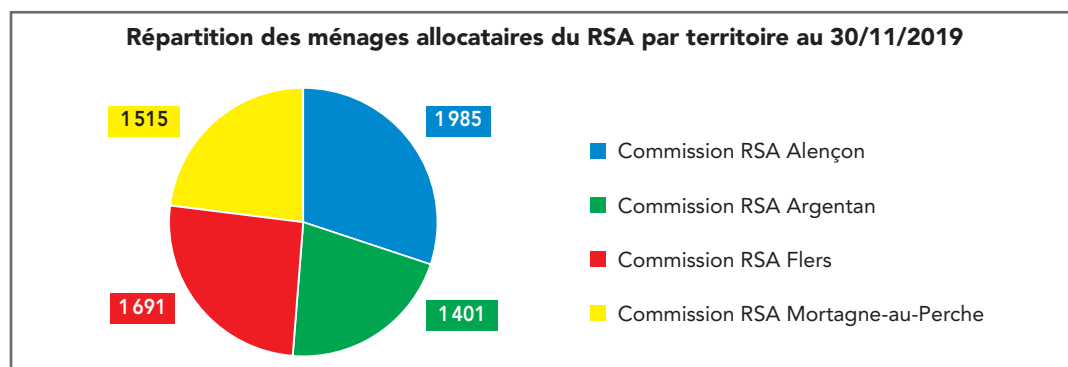
Au 30 novembre 2019, nous comptons 6 592 ménages allocataires du RSA (diminution de 4,9% par rapport à l'année précédente).

Au global, une baisse du nombre de ménages RSA de l'ordre de 6,9% entre 2014 et 2019 est constatée.

Une augmentation du nombre de ménages a été relevée entre 2014 et 2015 ce qui peut être expliqué notamment par la revalorisation de l'allocation et une fragilisation du public. Toutefois, une baisse progressive du nombre de ménages allocataires du RSA est observée depuis 2016. En effet, nous sommes passés de 7 164 ménages allocataires du RSA en 2015 à 6 592 ménages allocataires du RSA en 2019 (soit une baisse de 8%).



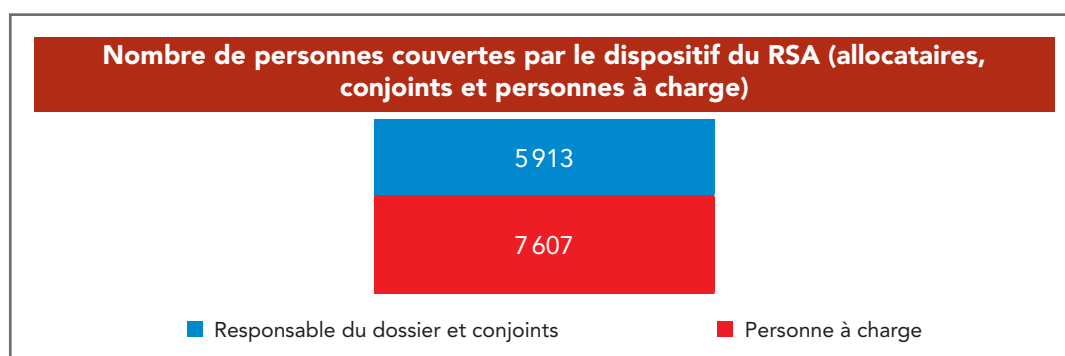
En analysant la répartition des 6 592 ménages allocataires du RSA par territoire, nous constatons que le territoire de la Commission RSA d'Alençon est celui qui comprend le plus d'allocataires avec respectivement 1 985 ménages soit 30 % de l'ensemble des ménages allocataires. Viennent ensuite les territoires de Commission RSA de Flers, de Mortagne-au-Perche puis d'Argentan.



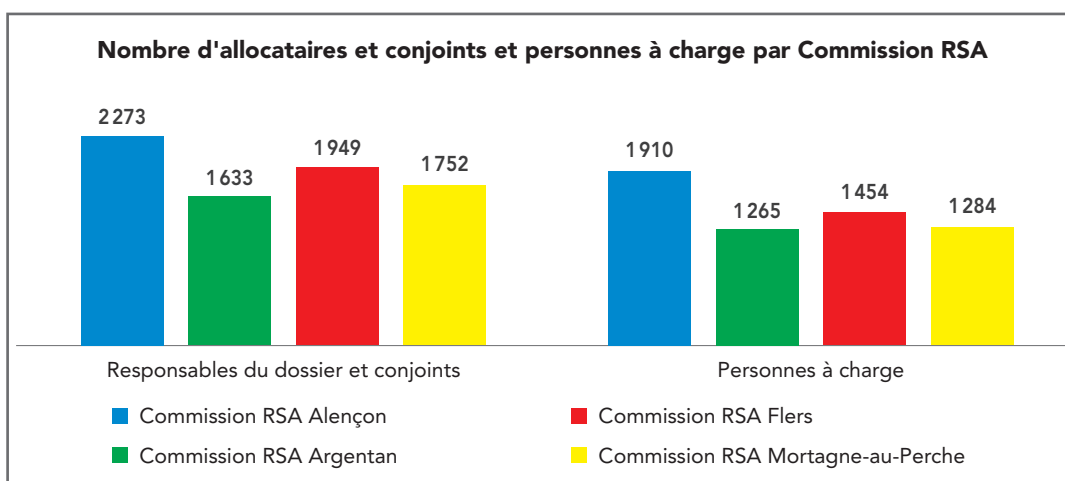
Par rapport à l'année 2018, une diminution sur l'ensemble des territoires de Commission RSA de 4,9% en moyenne, qui s'explique par la diminution du nombre de ménages allocataires au niveau départemental, a été constatée. Toutefois, nous notons que la diminution du nombre de ménages allocataires est plus importante sur le territoire de Mortagne-au-Perche (avec respectivement - 6,5%) que sur les autres territoires.

- Alençon : on constate une diminution de 3,6% du nombre de ménages allocataires du RSA par rapport à 2018.
- Argentan : une baisse de 4,8% du nombre de ménages allocataires du RSA par rapport à 2018 est à noter.
- Flers : une baisse de 4,9% du nombre de ménages allocataires du RSA.
- Mortagne-au-Perche : on enregistre une diminution de 6,5 % par rapport à 2018.

Au 30 novembre 2019, le nombre de personnes couvertes par le dispositif du RSA dans l'Orne (allocataires, conjoints et personnes à charge) est de 13 520. Rapporté aux 285 300 personnes résidant de manière principale dans le département de l'Orne, le dispositif RSA couvre 4,74% de la population départementale.



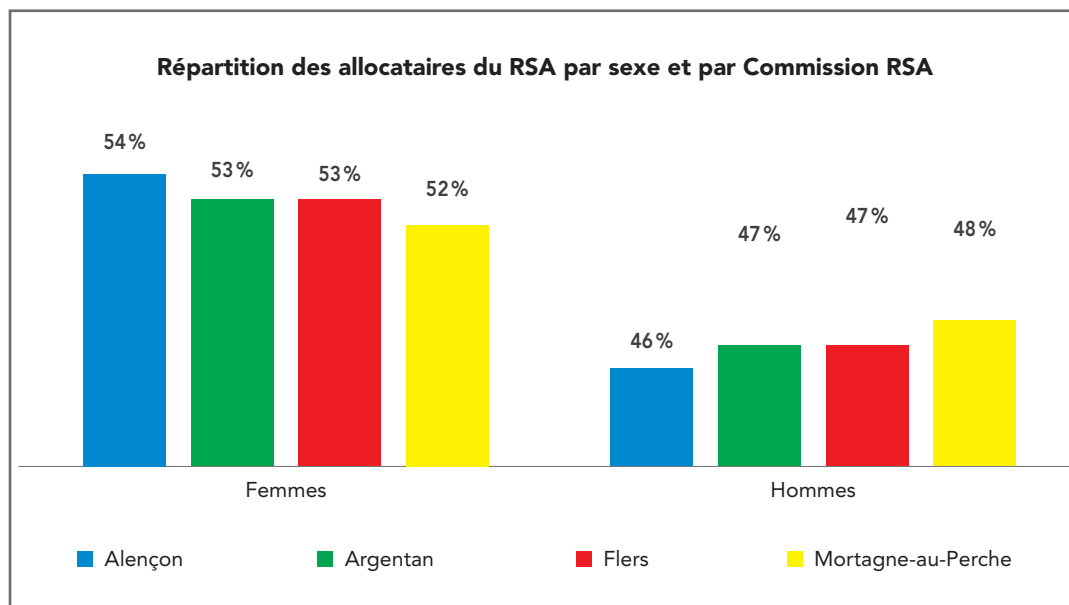
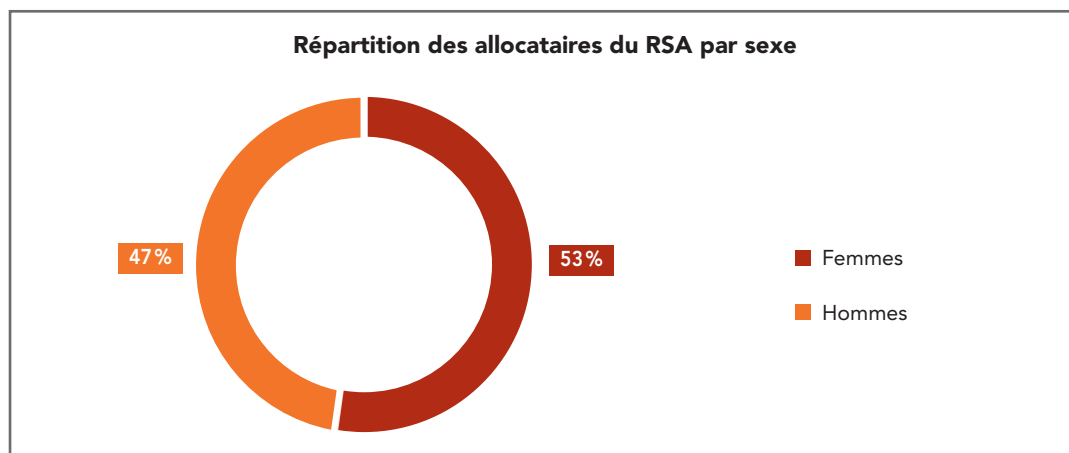
Concernant les commissions RSA réparties à l'échelle territoriale, on constate que la répartition par territoire concernant le nombre de personnes à charge est similaire à la répartition des ménages allocataires du RSA. En effet, c'est le territoire d'Alençon qui est majoritaire et celui d'Argentan qui a la répartition la plus faible.



## 5.2 La répartition des allocataires du RSA par sexe :

La population d'allocataires du RSA est majoritairement féminine puisque 53% d'entre eux sont des femmes.

Cette proportion est stable au fil des années.



La répartition des allocataires du RSA selon les territoires est sensiblement la même qu'au niveau départemental. Les femmes sont majoritaires sur l'ensemble des territoires.

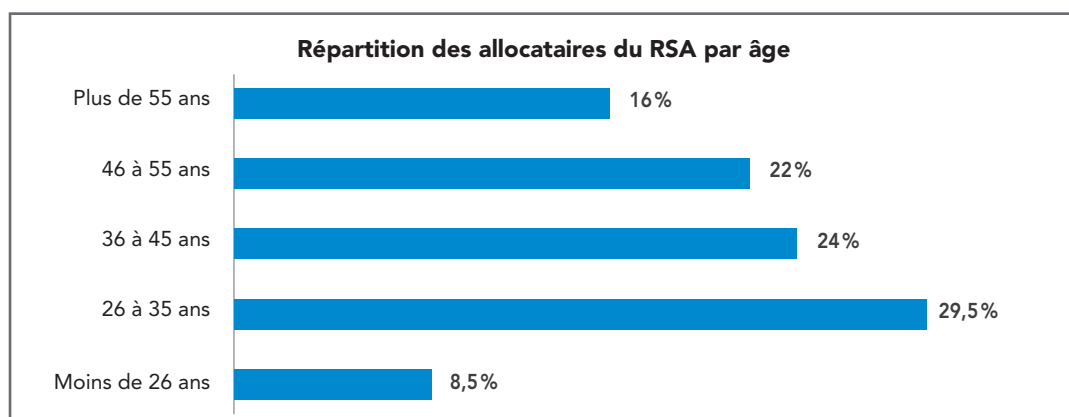
La proportion de femmes est légèrement plus importante sur le territoire d'Alençon et elle est légèrement inférieure sur le territoire de Mortagne-au-Perche.

Globalement cette proportion est similaire d'une année sur l'autre sur les territoires excepté pour le territoire de Mortagne-au-Perche où la proportion d'hommes a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes.

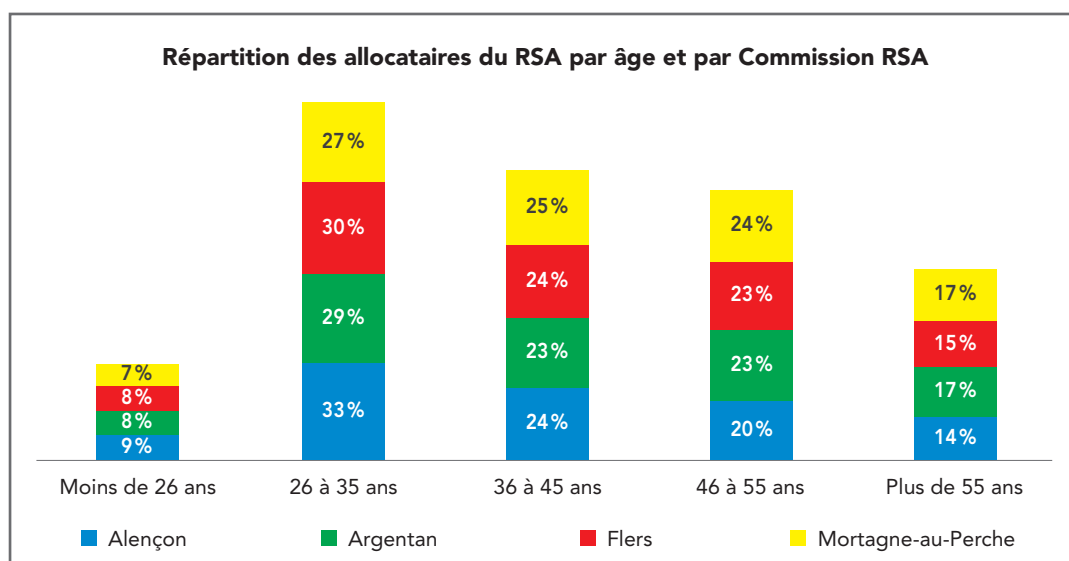
### 5.3 La répartition des allocataires du RSA par âge :

La répartition par âge des allocataires du RSA au niveau départemental est relativement stable par rapport aux années précédentes.

La part des moins de 36 ans représente 38 % de l'ensemble des allocataires. C'est la catégorie la plus importante. C'est vers cette population que nous souhaitons, à travers ce Pacte, agir le plus rapidement possible. En effet, ils représentent la tranche d'âge la plus importante et ce sont les plus jeunes, c'est pourquoi il faut agir le plus rapidement possible afin d'éviter qu'ils ne s'installent dans le dispositif.



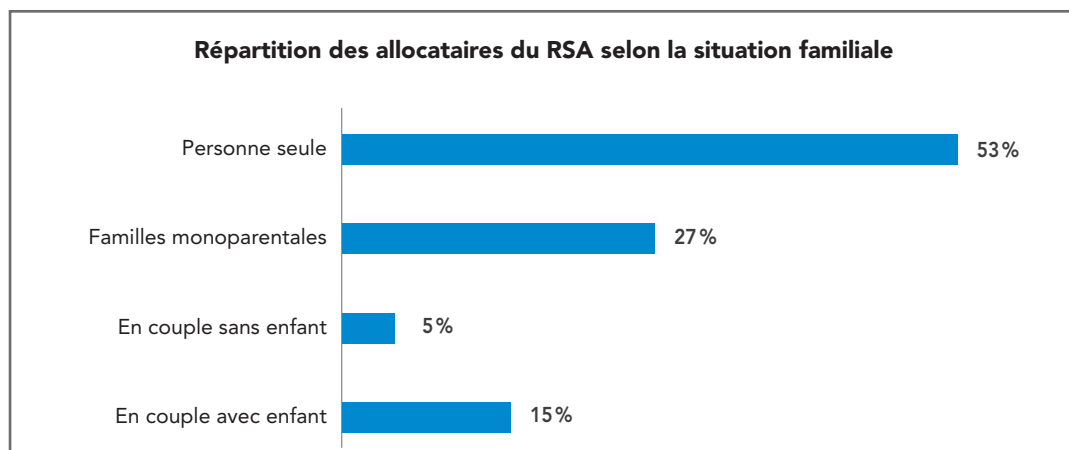
Par ailleurs, en analysant cette répartition au niveau des territoires, on remarque qu'elle suit globalement, sur l'ensemble des territoires de Commission RSA, la tendance départementale. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26 à 35 ans et les moins de 36 ans restent la population départementale la plus importante. Toutefois, une légère prédominance des moins de 36 ans sur le territoire d'Alençon est constatée puisqu'ils représentent 42% des allocataires du RSA sur ce territoire alors qu'ils représentent, en moyenne, 36% sur les autres territoires.



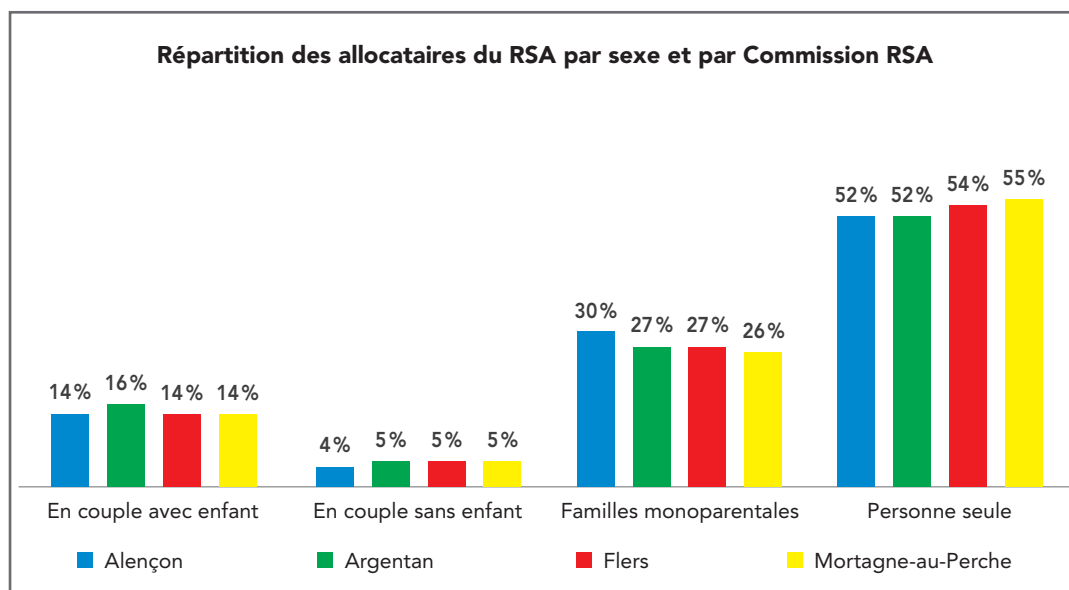
## 5.4 La répartition des allocataires du RSA par situation familiale :

La majorité des allocataires du RSA au niveau départemental sont des personnes seules (pour 53 % d'entre elles) suivies des familles monoparentales (qui représentent 27 % de l'ensemble des allocataires). Ce qui signifie que la plus grande partie des allocataires du RSA sont des personnes isolées avec ou sans enfant pour 80 % d'entre eux.

Le caractère important des familles monoparentales fait l'objet de réflexions menées autour du Pacte et doit faire l'objet d'une attention particulière.



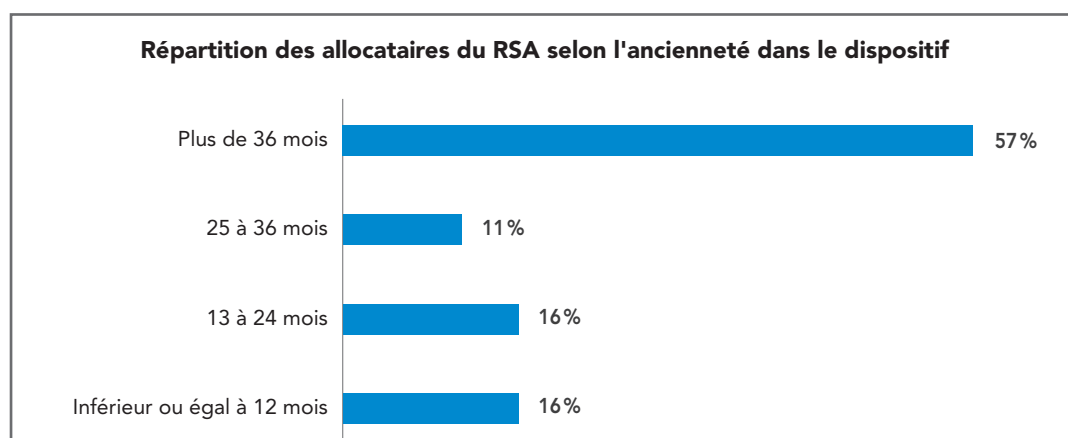
D'autre part, la répartition selon la composition familiale est similaire sur l'ensemble des territoires de Commission RSA. Seul le territoire d'Alençon se démarque légèrement avec une part plus importante de familles monoparentales (respectivement 30% alors que l'ensemble des territoires est à 27%). Cependant, nous ne notons pas de différences significatives par rapport aux années précédentes.



## 5.5 La répartition des allocataires du RSA par ancienneté dans le dispositif :

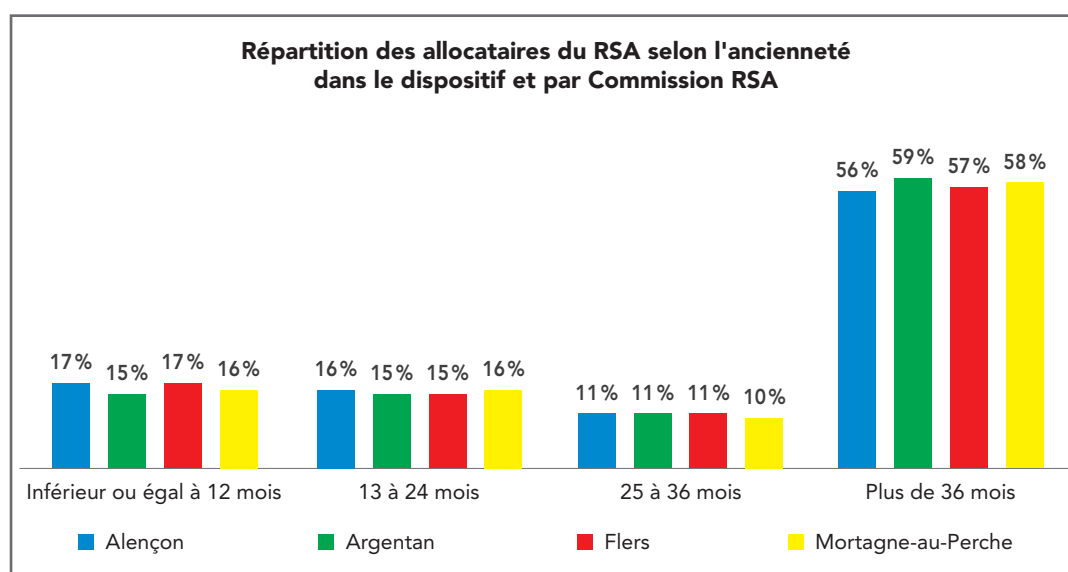
Au niveau départemental, au 30 novembre 2019, nous remarquons que de manière significative, 57% des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 36 mois. Cette donnée nous rappelle qu'il faut, grâce à ce Pacte, agir le plus rapidement possible pour les allocataires du RSA afin d'éviter qu'ils ne s'installent dans le dispositif.

En outre, le nombre de personnes présentes dans le dispositif depuis moins de 24 mois est de 32 %.



Au regard des éléments de constatations mis en lumière par l'analyse de l'ancienneté dans le dispositif par territoire de Commission RSA, on remarque que la répartition selon l'ancienneté suit la tendance départementale. En effet, la majorité des allocataires sont dans le dispositif depuis plus de 36 mois avec 57,5% de moyenne.

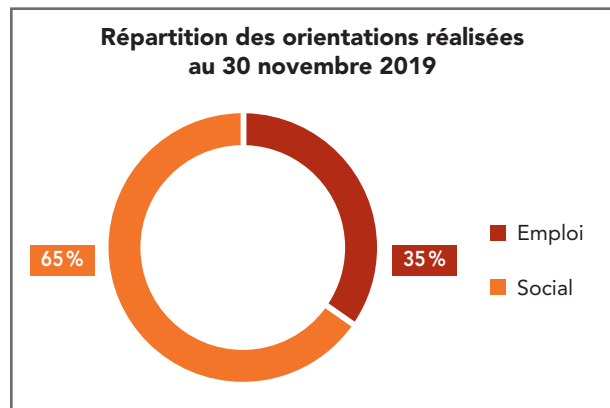
Aucune différence significative entre l'ensemble des territoires de Commission RSA a pu être constatée. La tendance départementale est la même que dans les territoires.



## 5.6 L'orientation des allocataires du RSA :

Concernant l'orientation des allocataires du RSA, on constate que la majorité des orientations sont réalisées vers le social pour 65 % d'entre elles et que 35 % des orientations réalisées le sont vers l'emploi et ainsi suivis par Pôle emploi.

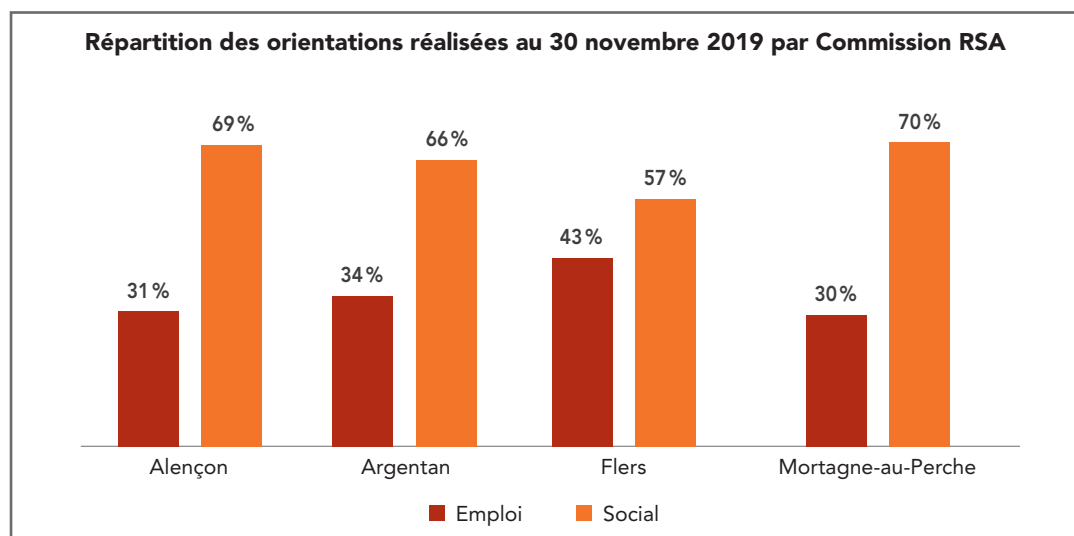
Ces chiffres montrent et affirment la volonté du Département d'inverser la tendance en termes d'orientation. En effet, un nombre important d'allocataire est orienté en social par rapport à d'autres départements. Ainsi, la volonté du Département au travers de ce Pacte est de se tourner vers l'emploi ce qui nous oblige à revoir nos modalités de fonctionnement et à orienter davantage les personnes vers l'emploi.



Au regard de la répartition des orientations par territoire de Commission RSA, on remarque que globalement les orientations par territoire suivent la grande tendance départementale. En effet, la majorité des orientations réalisées est faite vers le social.

En revanche, on peut noter quelques disparités au niveau des orientations réalisées en fonction des territoires. Le territoire d'Argentan suit la tendance départementale. Ceux d'Alençon et de Mortagne-au-Perche ont le même nombre d'orientations sociales et professionnelles.

Enfin, le territoire de Commission RSA de Flers est celui qui se démarque le plus avec seulement 57 % des orientations réalisées qui sont vers le social et 43 % d'orientations réalisées vers l'emploi.





## 6. LES ORIENTATIONS 2020 – 2022

### 📌 **Axe 1 : Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire**

Une des priorités du Département et de ses partenaires aujourd'hui est de faciliter le parcours de la personne bénéficiaire. En effet, le parcours d'insertion des bénéficiaires est pluriel et propre à chaque individu.

C'est pourquoi, ce Pacte s'engage à se donner les moyens de fluidifier le parcours d'une personne dans le dispositif en partant de son orientation et en passant par la contractualisation jusqu'à l'accompagnement. Les ruptures de parcours sont nombreuses et ne permettent pas d'assurer une cohérence optimale de l'insertion d'une personne.

Ce pacte permettra donc, avec l'articulation entre les partenaires d'optimiser le travail déjà engagé pour faciliter et fluidifier le parcours de la personne et d'encourager les expérimentations afin de faire émerger des actions innovantes autour du parcours de la personne.

### 📌 **Axe 2 : Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours**

Un des enjeux nationaux annoncés au travers du plan pauvreté dans lequel le Département s'est fortement impliqué est la mobilisation de la personne bénéficiaire du RSA dans son parcours d'insertion.

L'association et l'implication de la personne bénéficiaire du RSA dans son parcours sont également souhaités par les bénéficiaires eux-mêmes. En effet, on ne peut pas faire à la place de la personne mais bien avec la personne. C'est pourquoi, nous devons les mobiliser au travers de la reconnaissance et de la valorisation de leurs compétences, qu'elles soient sociales ou professionnelles, et les informer davantage afin de leur permettre de devenir acteur de leur insertion.

Ce Pacte visera donc à permettre à la personne de s'approprier son parcours en identifiant les actions d'insertion qui lui sont proposées et en mobilisant ses connaissances du dispositif et des acteurs pour faciliter son insertion sociale et professionnelle.

### 📌 **Axe 3 : Lever les freins à l'activité**

Le parcours d'une personne au RSA dont la finalité est l'insertion professionnelle est bien souvent impacté de freins à l'activité. Ils sont multiples et demandent un accompagnement spécifique en fonction de chaque problématique soulevée (santé, logement, mobilité, formation, numérique ...).

Chaque acteur de l'insertion, en fonction de son champ d'intervention et de ses spécificités peut être amené à accompagner la personne dans la résolution d'une de ses problématiques.

L'enjeu de ce Pacte est donc de travailler, ensemble, à la levée de ces freins. Le Département, seul, ne pourra pas travailler à la résolution de l'ensemble des problématiques ; c'est pourquoi, ce Pacte nous permettra, en articulant l'intervention de chaque partenaire de travailler conjointement à la résolution de ces freins.

### 📌 **Axe 4 : Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires**

Ce nouveau Pacte porte l'ambition forte d'un retour à l'emploi rapide pour l'ensemble des personnes bénéficiaires du RSA. Se tourner vers l'emploi, changer le paradigme de l'accompagnement et œuvrer avec le monde économique font partie des ambitions du Département.

Dans la mouvance des politiques sociales d'aujourd'hui, nous devons nous tourner davantage vers l'entreprise et faciliter les liens avec le monde économique. Ainsi, un accompagnement socioprofessionnel, articulé avec l'intervention de chaque acteur de l'insertion et de l'emploi permettra d'optimiser le retour à l'emploi des personnes.

C'est pourquoi ce Pacte travaillera en étroite relation avec le monde économique, favorisera l'émergence de nouvelles pratiques d'accompagnement et facilitera l'interconnaissance entre l'économique et le social pour permettre un accompagnement vers l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA.

## **Axe 5 : Développer une politique d'insertion dynamique et innovante**

L'innovation est un axe important dans ce Pacte, c'est pourquoi le Département s'engage avec l'ensemble des acteurs de l'insertion à développer une politique d'insertion dynamique et innovante. Il s'agira de s'interroger sur la pertinence des actions au regard des besoins de la population et d'innover dans les supports d'insertion proposés.

Le Département soutient depuis de nombreuses années les structures de l'insertion par l'activité économique sur son territoire. De par le rôle, important, qu'elles jouent dans l'insertion des publics et dans la mise en relation des personnes en insertion avec les entreprises elles représentent des acteurs majeurs dans la politique d'insertion départementale.

C'est pourquoi, le Département s'engage au travers de ce Pacte et avec les partenaires à soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique dans l'innovation de leurs supports et dans l'adaptation de leurs actions aux problématiques des publics en insertion.

## **Axe 6 : Favoriser l'insertion des jeunes**

Les jeunes en insertion représentent une frange importante du public accompagné par les référents. Le Département, et ses partenaires s'engagent au travers de ce Pacte à œuvrer pour une insertion rapide et durable des jeunes en insertion. En effet, plus les personnes restent longtemps dans le dispositif plus elles mettent du temps à en sortir. C'est pourquoi il faut agir dès leur entrée afin de leur garantir un accès rapide à l'emploi.

De plus, l'insertion des jeunes n'est pas qu'une priorité du dispositif RSA. Il existe sur le département des jeunes en difficulté d'insertion qui ne bénéficient pas forcément du dispositif RSA sans pour autant être insérés sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi, nous devons réunir nos forces pour leur permettre, à travers l'ensemble des actions proposées par chaque partenaire, d'amorcer un parcours d'insertion afin de prévenir l'arrivée dans le dispositif.

Ainsi, le Département par l'intermédiaire de ce Pacte s'assurera de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs, pour permettre une insertion professionnelle des jeunes et d'agir en amont du dispositif, c'est-à-dire sur l'aspect préventif afin d'éviter à ces jeunes d'entrer dans le dispositif du RSA.

## **Axe 7 : Mettre en place une gouvernance politique et technique**

Le plan d'action décliné au travers de ce Pacte s'échelonne sur une période triennale. Ces actions et ce Pacte devront faire l'objet d'analyses et d'évaluations régulières afin de vérifier d'une part le bon déroulement de ce Pacte et d'autre part de veiller à l'adéquation entre les actions prévues et leur finalité.

Cette gouvernance politique et technique se traduit également par une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs de l'insertion et un partage de l'information. Ceci dans un objectif d'évaluation des actions et de concordance entre les actions du territoire et les besoins des personnes bénéficiaires du RSA et également dans un objectif d'interconnaissance mutuelle.

Le Département s'engage donc avec les acteurs de l'insertion à assurer une gouvernance du Pacte sur l'ensemble de sa durée et à promouvoir une coordination et un partage de l'information notamment afin d'articuler l'intervention de chacun et de véhiculer une image positive de l'insertion au travers d'une communication positive.

## 6.1 Axe 1 : Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire

### ● **Diagnostic et constats :**

Le Département fait de la notion de parcours un des principes fondateurs de sa politique départementale d'insertion.

En effet, le parcours d'une personne entrant dans le dispositif du RSA n'est pas toujours simple à appréhender tant chaque parcours est unique et propre à l'individualité de chacun.

Néanmoins, ce parcours est ponctué de quelques étapes clés sur lesquelles le Département peut agir afin de faciliter et fluidifier le parcours pour le mieux et dans l'intérêt du bénéficiaire.

*Ainsi, la volonté du Département est de :*

**Renforcer l'accès aux droits des bénéficiaires :** l'entrée dans le dispositif du RSA se fait par l'intermédiaire de la dématérialisation via le site internet de la CAF. Cette démarche visant à permettre une rapidité de l'ouverture du droit et une meilleure couverture de la population éligible à cette aide peut s'avérer parfois complexe.

En effet, lorsque les personnes sont à l'aise avec l'outil informatique, cette démarche est simple et rapide. Lorsque ce n'est pas le cas, la démarche est plus complexe et cette dématérialisation peut entraîner des problématiques dans l'accès aux droits des personnes. Ainsi, chez certaines personnes, cette complexité dans les démarches entraîne une peur de mal faire, une angoisse de commettre une erreur.

Toutefois, l'information dispensée sur l'existence même du dispositif est jugée satisfaisante et l'aide proposée par un agent CAF ou un travailleur social permet de pallier de manière importante les problématiques que peut engendrer la dématérialisation.

Le Département doit donc poursuivre les efforts engagés dans ce sens toujours dans un objectif de lutte contre le non recours et dans le but de faciliter les démarches des personnes.

**Une meilleure orientation des bénéficiaires :** la phase d'orientation est une étape importante qui doit se dérouler le plus rapidement possible une fois la demande de RSA effectuée afin de ne pas démobiliser la personne bénéficiaire.

Une fois la demande de RSA effectuée, la personne reçoit une notification du Conseil départemental lui spécifiant son orientation et lui affectant son référent.

En effet, il faut agir dès les premiers mois afin de ne pas laisser la personne s'enliser dans le dispositif. Ces propos font d'ailleurs écho aux mesures du plan pauvreté annoncées sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans lequel y est mentionnée la volonté d'agir au plus vite pour le bénéficiaire afin de fluidifier davantage son parcours.

Toutefois, les critères d'orientation sont perfectibles. En effet, afin de permettre une orientation qui soit la plus juste possible pour le bénéficiaire et afin de permettre la mise en place d'une troisième modalité d'accompagnement, il semble nécessaire de revoir ces critères afin qu'ils permettent par la suite un accompagnement qui soit adapté aux besoins et aux problématiques des personnes. Par ailleurs, lors de la consultation, cette orientation a pu être soulignée comme un axe à aborder dans le PTI afin de la rendre davantage en adéquation avec les attentes des personnes et moins implicite.

C'est pourquoi, le Département veut travailler avec ce Pacte à une logique d'orientation qui soit la plus équitable possible.

**Un accompagnement au plus près des besoins des bénéficiaires :** une fois l'orientation effectuée, la personne va alors rencontrer son référent pour être accompagnée. La personne sera suivie, soit par un conseiller Pôle emploi, si cette dernière n'a aucune problématique sociale particulière et qu'elle est dans une démarche d'insertion professionnelle. Il conviendra alors de contractualiser avec la personne au moyen d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Ce PPAE définira les engagements que la personne devra respecter tout au long de la durée initiale du contrat.

Si la personne rencontre des difficultés sociales et/ou de santé qui entravent son projet professionnel elle sera suivie par un référent social du Département ou d'un organisme délégataire. Ce référent, qui deviendra l'interlocuteur privilégié de la personne sera le garant de son parcours d'insertion en lien avec les partenaires. La personne contractualisera alors avec son référent au moyen d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER) qui définira les engagements de la personne sur la durée du contrat. Ce dernier sera signé par le Président de la Commission RSA agissant par délégation du Président du Conseil départemental.

Ces outils, le PPAE et le CER sont des outils de contractualisation qui permettent à la personne d'être motivée dans son parcours, de se fixer des objectifs et de s'adapter au retour à l'emploi en proposant différentes actions, adaptées au parcours de chacun, permettant d'aboutir à une insertion professionnelle. Aujourd'hui cette contractualisation est davantage vue par les personnes bénéficiaires comme une contrainte plutôt que comme un outil mobilisable dans son parcours d'insertion.

Le Département, au travers de 6 fiches actions s'engage à fluidifier les étapes du parcours des bénéficiaires.

### **Perspectives de l'axe 1 :**

- Améliorer l'orientation afin de permettre un accompagnement plus rapide
- Permettre un accompagnement efficient pour chaque allocataire
- Développer et mettre en cohérence les interventions de chaque institution

### **Fiches actions :**

- **Fiche action 1 :** Adapter les critères et les processus d'orientation
- **Fiche action 2 :** Définir une nouvelle contractualisation avec les allocataires en définissant l'objet du contrat et en mobilisant l'outil contrat
- **Fiche action 3 :** Déterminer un nouveau référentiel d'accompagnement
- **Fiche action 4 :** Définir un parcours renforcé sur la dimension sanitaire des bénéficiaires du RSA
- **Fiche action 5 :** Expérimenter la référence de parcours sur un public cible
- **Fiche action 6 :** Mettre en place des expérimentations de groupes d'insertion pour des publics cibles

**Axe 1**  
**Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire**

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 1

#### Adapter les critères et les processus d'orientation

##### FINALITÉ

- Permettre une orientation adaptée à la situation de chaque bénéficiaire et qu'elle soit réalisée le plus rapidement possible après l'entrée dans le dispositif du RSA.
- Favoriser une orientation efficiente pour chaque allocataire.

##### OBJECTIFS

- Prioriser l'orientation professionnelle pour les bénéficiaires du RSA.
- Réduire les délais d'orientation à 1 mois.
- Ajouter l'orientation socioprofessionnelle dans les modalités d'orientation.
- Ajuster les critères d'orientation pour que cette dernière soit en adéquation avec le parcours de la personne.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Travailler avec l'ensemble des partenaires à une harmonisation des critères et des processus d'orientation
- Retravailler les critères d'orientation professionnelle
- Créer des critères d'orientation socioprofessionnelle
- Définir le public cible pour l'accompagnement socioprofessionnel
- Permettre par l'adaptation des processus d'orientation le renforcement de l'orientation vers l'accompagnement global et la garantie d'activité

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'orientations professionnelles réalisées
- Nombre d'orientations socioprofessionnelles réalisées
- Nombre de personnes intégrant l'accompagnement global
- Evolution du taux d'insertion professionnelle et sociale

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

Partenaires à mobiliser :  
CAF, Pôle emploi, MSA,  
CCAS – CIAS, Missions Locales,  
CADA...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 1 Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 2

#### Définir une nouvelle contractualisation avec les allocataires en définissant l'objet du contrat et en mobilisant l'outil contrat

##### FINALITÉ

- Permettre à la personne allocataire du RSA de bénéficier d'un accompagnement le plus rapidement possible après son orientation et de mobiliser le CER et le PPAE comme un outil du parcours d'insertion

##### OBJECTIFS

- Valoriser les potentialités des personnes dans le contrat.
- Permettre l'appropriation du contrat par la personne.
- Réduire les délais de contractualisation et donc de mise en place d'un accompagnement.
- Améliorer la fluidité et l'homogénéité des contrats d'accompagnement.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Mise en place d'un groupe de parole usagers sur la contractualisation afin de faire un état des lieux des solutions et des freins.
- Valoriser les savoirs être et faire des usagers en les intégrant comme support à la contractualisation.
- Retravailler le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) et le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).
- Mise en place d'un groupe de travail autour du contrat et de son appropriation par la personne.
- Utiliser les informations collectives pour présenter l'outil de contractualisation.
- S'assurer que chaque personne qui est dans le dispositif soit couverte par un contrat d'engagements.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de personnes couvertes par un contrat d'engagement
- Nombre de CER et PPAE élaborés sur la période
- Nombre de participants au groupe d'usagers
- Nature des démarches engagées dans le cadre du CER et du PPAE

Echéance de mise en œuvre : 2021

Partenaires à mobiliser :  
Pôle emploi, MSA, CCAS – CIAS,  
CADA, Missions Locales...

**Axe 1**  
**Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire**

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 3

#### Déterminer un nouveau référentiel d'accompagnement

##### FINALITÉ

- Permettre un accompagnement rapide et adapté à la situation de chaque personne.
- Créer un référentiel d'accompagnement précisant les nouvelles modalités et référençant les différentes modalités s'y rapportant.

##### OBJECTIFS

- Permettre à chaque nouvel allocataire entrant dans le dispositif de bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation.
- Définir des nouvelles modalités d'accompagnement notamment pour l'accompagnement socioprofessionnel

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Définir l'accompagnement socioprofessionnel
- Identifier le public cible de l'accompagnement socioprofessionnel.
- Retravailler le parcours des nouveaux inscrits dans le dispositif.
- Définir des durées d'accompagnement en fonction de chaque parcours identifié.
- Poursuivre, autour d'un groupe de travail avec les partenaires, le travail engagé autour du guide à destination des professionnels.
- Renforcer la mise en place d'actions collectives au cours du parcours.
- Nommer des référents pour l'accompagnement socioprofessionnel

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Utilisation du nouveau référentiel par les référents
- Nombre d'accompagnements socioprofessionnels réalisés
- Nombre de rencontres avec les partenaires autour de la mise en œuvre du référentiel
- Nombre et nature des actions collectives mises en place et nombre de personnes concernées

**Echéance de mise en œuvre : 2021**

**Partenaires à mobiliser :**  
MSA, CCAS – CIAS, Missions Locales,  
Pôle emploi...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 1 Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 4

#### Définir un parcours renforcé sur la dimension sanitaire des bénéficiaires du RSA

##### FINALITÉ

- Favoriser l'accès aux soins pour les bénéficiaires du RSA

##### OBJECTIFS

- Lever les freins à la santé dans les démarches d'insertion
- Informer les bénéficiaires de leurs droits à la nouvelle complémentaire santé.
- Proposer des bilans de santé par l'intermédiaire de l'UC-IRSA
- Inciter à solliciter la plateforme PFIDASS pour les personnes en rupture de parcours d'accès aux soins.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Organiser une rencontre avec l'UC – IRSA pour définir les modalités de partenariat et d'information à destination des bénéficiaires du RSA.
- Informer les bénéficiaires du RSA sur les bilans de santé en mobilisant l'UC-IRSA et la CPAM.
- Mobiliser les référents dans l'accès aux droits et notamment à la santé pour pouvoir informer les bénéficiaires de leurs droits.
- Communiquer autour de l'ensemble des droits mobilisables pour les publics en lien avec la CPAM.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Mise en place d'informations collectives autour de la santé
- Evolution de la population orientée vers l'UC - IRSA
- Nombre d'orientations vers les Examens Prioritaires de Santé réalisées
- Nombre d'Examens Prioritaires de Santé réalisés
- Communication réalisée autour des droits

Echéance de mise en œuvre : 2021

Partenaires à mobiliser :  
MSA, CCAS – CIAS, ARS, CPAM,  
UC – IRSA...



**Axe 1**  
**Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 5**

**Expérimenter la référence de parcours sur un public cible**

**FINALITÉ**

- Assurer une fluidité et une coordination de parcours pour les femmes seules avec enfants

**OBJECTIFS**

- Permettre un accompagnement adapté pour les femmes seules avec enfants

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Définir et caractériser la population cible.
- Nommer des référents pour ce public cible
- Mobiliser des référents par territoire afin d'organiser un référencement par territoire.
- Assurer la fluidité du parcours du public cible en identifiant les actions appropriés et en faisant le lien entre chaque action et acteur intervenant sur le parcours de la personne

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre de personnes concernées par cette référence de parcours
- Nombre de rencontres par personne avec son référent
- Nombre de CER élaborés sur la période
- Nombre d'actions engagées sur le parcours par personne
- Nature des actions engagées sur le parcours par personne
- Durée de l'accompagnement
- Nombre de personne sorties du dispositif RSA et motif de sortie

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

Partenaires à mobiliser :  
CAF, Pôle emploi, MSA, CCAS-CIAS,  
Missions Locales...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 1 Faciliter et fluidifier le parcours du bénéficiaire

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 6

#### Mettre en place des expérimentations de groupes d'insertion pour des publics cibles

##### FINALITÉ

- Expérimenter des parcours d'insertion pour des publics cibles en s'appuyant sur la mise en place d'actions collectives spécifiques.

##### OBJECTIFS

- Permettre la mise en place de parcours d'insertion adaptés aux spécificités du public
- Faciliter la sortie du dispositif RSA en proposant un parcours adapté
- Identifier les actions proposées à ce groupe de public
- Analyser la faisabilité de mise en place d'un parcours spécifique et adapté à ce groupe.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Créer un groupe de travail autour de cette expérimentation pour déterminer des cohortes de personnes.
- Identifier en fonction des cohortes les problématiques les plus fréquemment rencontrées.
- Identifier un parcours cible par cohorte avec des actions adaptées au public.
- Etablir un bilan à l'issue du parcours pour en analyser l'efficacité et la pertinence

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de personnes concernées par cohortes
- Nombre de réunions de travail organisées
- Nombre et nature des parcours identifiés
- Nombre et types d'actions collectives mises en place et nombre de personnes concernées par actions
- Nombre de bilans réalisés
- Evaluation des sorties au bout de 2 ans

Echéance de mise en œuvre : 2020

Partenaires à mobiliser :  
CAF, CCAS-CIAS, Pôle emploi,  
Missions Locales...

## 6.2 Axe 2 : Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours

### ● **Diagnostic et constats :**

La mobilisation et l'implication des bénéficiaires du RSA dans leur parcours et dans le dispositif est une des priorités du Département dans ce PTI.

En effet, impliquer le bénéficiaire au maximum sur le dispositif est un enjeu primordial à la fois pour l'Etat au travers des annonces faites lors du lancement du plan pauvreté et également pour le Département ornaïse à travers l'élaboration et le lancement de ce nouveau pacte. C'est d'ailleurs pour cette raison que les bénéficiaires ont été étroitement associés au cours de la réalisation des travaux d'élaboration.

Plusieurs constats ont pu émerger lors du diagnostic réalisé en collaboration avec les partenaires et les bénéficiaires.

Tout d'abord, un manque d'information à l'entrée dans le dispositif mais aussi durant l'accompagnement a pu être recensé. Les bénéficiaires du RSA estiment ne pas avoir assez d'informations quant au dispositif d'une manière générale et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre mais également par rapport aux actions que le Département peut proposer pour permettre une insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Cette information à l'entrée dans le dispositif et pendant l'accompagnement est primordiale pour une implication et une mobilisation des bénéficiaires à leur entrée dans le RSA mais également tout au long de leur parcours. En effet, la mobilisation de la personne passe de prime abord par une connaissance mobilisable du dispositif dans lequel il est inscrit. Les bénéficiaires ont pu souligner l'importance de l'implication du référent social dans leur accompagnement mais ont également soulevé le fait qu'au cours d'un entretien, le référent ne peut pas avoir le temps d'aborder l'ensemble des aspects de l'accompagnement. C'est pourquoi, nous devons à travers la réalisation de ces fiches actions œuvrer pour une meilleure information du public.

Par ailleurs, la mobilisation et l'implication de la personne dans son parcours peuvent être entravées par plusieurs choses et notamment par la multiplicité de référents intervenant auprès de la personne. En effet, dès que la personne entre sur une action d'insertion, qu'elle change d'orientation, qu'elle sollicite un partenaire, elle doit renouveler sans cesse l'explication de sa situation. Cette multitude d'interventions peut entraîner un sentiment de répétition et de gêne pour la personne bénéficiaire. Réitérer sa démarche auprès d'interlocuteurs différents peut parfois être douloureux et pesant.

Enfin, s'approprier son parcours d'insertion passe également par une meilleure connaissance des actions d'insertion proposées et par une mobilisation de leurs compétences. Trop souvent, nous raisonnons à partir des difficultés de la personne et non à partir de ses potentialités. Nous devons changer ce paradigme d'approche de l'accompagnement et surtout de la contractualisation afin de permettre aux personnes de retrouver l'estime d'elles-mêmes. Valoriser de manière plus systématique leurs potentialités est un pas de plus vers la mobilisation et l'implication de la personne dans le dispositif. Certaines actions comme les actions collectives d'insertion sociale et les « primo sociale » permettent d'aborder en partie ces différents aspects.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## **Perspectives de l'axe 2 :**

- Permettre l'implication du bénéficiaire dans son parcours d'insertion
- Permettre à la personne accompagnée d'acquérir une connaissance mobilisable du dispositif d'insertion.

## **Fiches actions :**

- **Fiche action 1** : Identifier les référents de parcours mobilisables
- **Fiche action 2** : Assurer une connaissance du parcours par le bénéficiaire :  
Expérimenter un carnet d'insertion dématérialisé
- **Fiche action 3** : Rendre visible pour le bénéficiaire, l'offre d'action départementale
- **Fiche action 4** : Mobiliser et valoriser les compétences des bénéficiaires dans leur orientation et leur projet professionnel
- **Fiche action 5** : Réviser le guide RSA afin d'en permettre l'appropriation par la personne
- **Fiche action 6** : Informer à l'entrée dans le dispositif pour expliquer les droits et devoirs et les actions d'insertion

## Axe 2 Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 1

#### Identifier les référents de parcours mobilisables

##### FINALITÉ

- Assurer et permettre une continuité de parcours des bénéficiaires du RSA

##### OBJECTIFS

- Limiter les ruptures au sein des parcours des bénéficiaires du RSA
- Mettre en place un suivi de parcours
- Permettre à la personne une fluidité dans son parcours par la présence d'un seul interlocuteur.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Identifier et caractériser un public cible.
- Identifier et nommer des référents pour ce public.
- Evaluer la situation globale du bénéficiaire et élaborer le contrat d'engagements réciproques (CER) avec le bénéficiaire.
- Accompagner le bénéficiaire dans la réalisation du contrat d'engagements réciproques validé.
- Coordonner la mise en œuvre des différentes actions et démarches du CER.
- Veiller au respect des échéances des contrats successifs.
- Faire le lien entre les différents acteurs intervenant au cours du parcours de la personne et coordonner leurs interventions.
- Effectuer les renouvellements de CER.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de personnes identifiées et suivies
- Nombre de CER élaborés sur la période
- Nombre d'entretiens réalisés
- Nature des démarches engagées dans le cadre du CER
- Nombre de prise de contact avec les autres interlocuteurs du parcours
- Motif de sorties du dispositif du RSA

**Echéance de mise en œuvre : 2022**

Partenaires à mobiliser :  
CAF, MSA, CCAS-CIAS, Pôle emploi,  
Missions Locales...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 2

### Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 2

#### Assurer une connaissance du parcours par le bénéficiaire : Expérimenter un carnet d'insertion dématérialisé

##### FINALITÉ

- Permettre une fluidité de parcours du bénéficiaire.

##### OBJECTIFS

- Eviter les ruptures de parcours pour la personne allocataire du RSA.
- Faciliter les démarches de la personne en lui évitant le sentiment de « répétition » sur sa situation.
- Adapter le parcours d'insertion aux spécificités de la personne en lui proposant des actions cohérentes à son parcours.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Evaluer la faisabilité de mise en place d'un partage d'informations sur le parcours du bénéficiaire avec les actions et les démarches engagées via un carnet d'insertion dématérialisé.
- Permettre l'accès aux professionnels intervenant sur la situation de la personne à ce carnet d'insertion.
- Evaluer le parcours de la personne de façon régulière, par l'intermédiaire du référent de parcours, afin d'adapter les actions et les démarches qui lui seront proposées.
- Informer l'ensemble des professionnels de l'accompagnement de l'existence de ce carnet et des modalités de mise en œuvre.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Création d'un carnet d'insertion dématérialisé
- Echanges d'informations entre les différentes institutions dans l'intérêt de la personne

Echéance de mise en œuvre : 2022

Partenaires à mobiliser :  
CAF, Pôle emploi, CCAS-CIAS, CADA,  
SIAE, Missions Locales...

## Axe 2

### Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 3

#### Rendre visible pour le bénéficiaire, l'offre d'action départementale

##### FINALITÉ

- Permettre au bénéficiaire du RSA de connaître l'ensemble de l'offre d'actions départementale proposée par le Département

##### OBJECTIFS

- Permettre à la personne de connaître l'offre d'actions d'insertion
- Permettre à la personne de pouvoir s'approprier son parcours d'insertion
- Mobiliser la connaissance du bénéficiaire sur ses capacités et ses potentialités pour effectuer des choix d'actions.
- Renforcer l'accès aux droits des bénéficiaires.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Créer un groupe de réflexion sur la diffusion d'une information sur les actions d'insertion.
- Intégrer le service communication du Département au sein du groupe de réflexion.
- Recenser les différentes actions pouvant être proposées aux bénéficiaires.
- Choisir la forme la plus appropriée de diffusion d'un outil de communication sur les actions.
- Mobiliser l'outil créé et le présenter aux nouveaux entrants dans le dispositif d'insertion.
- Mobiliser les référents afin de solliciter l'outil créé et de le présenter aux personnes accompagnées.
- Utiliser les applications existantes et/ou les sites internet pour faire circuler l'information sur l'offre d'actions.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Création d'un outil de communication sur l'offre d'action existante
- Nombre de publications sur les différents outils de communication
- Mise en œuvre d'un plan de communication départemental

Echéance de mise en œuvre : 2021

Partenaires à mobiliser :  
Groupe en interne.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 2

### Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 4

### Mobiliser et valoriser les compétences des bénéficiaires dans leur orientation et leur projet professionnel

#### FINALITÉ

- Permettre l'implication du bénéficiaire dans son parcours d'insertion

#### OBJECTIFS

- Valoriser les potentialités des bénéficiaires afin de leur redonner confiance.
- Mobiliser les bénéficiaires dans leur parcours aussi bien dans l'orientation que dans la définition de leur projet professionnel.
- S'appuyer sur les compétences des bénéficiaires pour une orientation et un projet professionnel adapté à leur situation.

#### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Mettre en place un groupe de travail pour œuvrer sur la valorisation des compétences.
- Valoriser les savoirs être et faire des usagers en les intégrant comme support à la contractualisation.
- Retravailler les écrits professionnels afin de valoriser les compétences et les savoirs-faire des personnes.
- Utiliser et promouvoir les outils existants de valorisation des compétences et de reconnaissance des savoirs.
- S'appuyer sur l'émergence des compétences utilisées lors des actions dans la contractualisation et pour la suite de parcours.

#### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'utilisation des outils existants de reconnaissance des savoirs
- Nombre de personnes inscrites sur les actions d'insertion

**Echéance de mise en œuvre : 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
Région, Pôle emploi, Missions Locales,  
CCAS-CIAS, SIAE...



**Axe 2**  
**Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours**

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 5

#### Réviser le guide RSA afin d'en permettre l'appropriation par la personne

##### FINALITÉ

- Permettre au bénéficiaire accompagné d'acquérir une connaissance mobilisable du dispositif d'insertion

##### OBJECTIFS

- Revoir le guide RSA pour qu'il soit lisible et compréhensible par l'ensemble des bénéficiaires.
- Permettre au bénéficiaire du RSA de s'approprier le guide RSA pour le mobiliser.
- Assurer une connaissance mobilisable des droits et devoirs des bénéficiaires.
- Créer des fiches thématiques à présenter lors des entretiens d'accompagnement.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Faire un groupe mixte usagers / partenaires afin de réviser le guide RSA.
- Mobiliser les référents afin de présenter le guide RSA à chaque nouvel accompagnement.
- Présenter le guide RSA aux personnes entrant dans le dispositif d'insertion.
- Créer des fiches thématiques en fonction de l'accompagnement proposé à présenter à chaque premier entretien d'accompagnement.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'usagers présents au groupe de travail
- Création du guide RSA
- Nombre d'informations sur le guide organisées
- Nombre de premier entretien réalisé

**Echéance de mise en œuvre : 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
Pôle emploi, MSA, CCAS-CIAS,  
Missions Locales...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 2

### Mobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 6

#### Informer à l'entrée dans le dispositif pour expliquer les droits et devoirs et les actions d'insertion

##### FINALITÉ

- Permettre à la personne bénéficiaire du dispositif d'acquérir une connaissance de l'ensemble des droits et devoirs du bénéficiaire et les actions d'insertion.

##### OBJECTIFS

- Assurer une connaissance mobilisable de l'ensemble du dispositif d'insertion et de ses acteurs.
- Favoriser l'accès aux droits – la connaissance des droits des bénéficiaires du RSA et également des devoirs de la personne.
- Amorcer un parcours d'insertion le plus rapidement possible en informant les personnes.
- Eviter les indus et prévenir les erreurs de calcul du RSA au niveau de la de la Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR).

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Identifier et caractériser la population entrante, grâce au flux CAF.
- Déterminer le nombre de personnes à informer par territoire.
- Convoquer la personne à être informée sur son territoire.
- Réunir sur une demi-journée les personnes et les partenaires concernés.
- Utiliser ces réunions d'informations pour présenter le dispositif, les droits et devoirs, les actions d'insertion ...

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'informations organisées par territoire
- Nombre de personnes convoquées aux réunions d'informations
- Nombre de personnes présentes aux réunions d'informations

Echéance de mise en œuvre : 2021

Partenaires à mobiliser :  
CAF, Pôle emploi...

## 6.3 Axe 3 : Lever les freins à l'activité

### ● **Diagnostic et constats :**

L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA vise à lever l'ensemble des freins à l'activité. Ces freins entravent l'insertion professionnelle des personnes. C'est pourquoi, de nombreux travailleurs sociaux du Conseil départemental ainsi que des différents CCAS et CIAS conventionnés par le Département œuvrent quotidiennement pour agir dans l'intérêt des personnes et leur permettre une insertion professionnelle durable.

Plusieurs freins à l'activité ont pu retenir notre attention de cette phase d'évaluation :

### ● **La mobilité :**

Le département de l'Orne est un département rural. Cette caractéristique ajoutée à la spécificité de ses pôles d'activité et de vie qui sont très éloignés les uns des autres en fait l'un des principaux obstacles pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Des transports collectifs (bus, train) existent mais les plages horaires ne correspondent pas toujours aux emplois ayant des horaires de travail atypiques et ne permettent pas forcément aux personnes habitant en milieu rural de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail. Les distances sont souvent dissuasives et lorsqu'il s'agit de répondre à un besoin urgent notamment en matière d'emploi, les personnes peuvent être amenées à rencontrer des difficultés pour organiser leurs déplacements. De plus, ce réseau de transports en commun est par nature incomplet et certains axes demeurent non desservis.

C'est pourquoi, le Département soutient depuis plusieurs années les nombreuses initiatives des structures associatives et locales pour permettre une autonomie des bénéficiaires. Ainsi, les plateformes locales d'aide à la mobilité peuvent être une des réponses pour favoriser la mobilité des personnes. En effet, ces plateformes centralisent les informations, les offres et les demandes en matière de mobilité. En outre, l'autonomie des bénéficiaires est importante et le permis de conduire reste une étape indispensable vers l'insertion professionnelle, qui plus est sur les territoires ruraux. Aussi, le Département soutient les actions de préparation au permis de conduire pour renforcer l'autonomie et la confiance en soi des bénéficiaires.

Toutefois, malgré les différentes solutions existantes, des problématiques persistent. Un manque de connaissance ou de lisibilité de l'offre existante a pu être repéré. Il existe également des freins à la mobilité psychique, en effet, la mobilité nécessite des personnes en insertion une capacité d'adaptation et d'autonomie. De plus, des freins matériels ont pu être identifiés. Ces freins matériels se caractérisent pour une grande partie par des problématiques financières qui limitent la mobilité des personnes en insertion. En effet, l'accès au permis de conduire, l'achat et l'entretien du véhicule supposent des moyens financiers de la part des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, ce pacte marque également la volonté et l'engagement de chaque acteur pour œuvrer vers cette autonomie et développer les initiatives collectives.

### ● **La santé :**

La santé est également un frein important à la fois pour les bénéficiaires du RSA, qui peuvent parfois être dans des situations de déni rendant complexe l'accompagnement et également pour les référents qui les accompagnent, qui ne sont pas professionnels de santé.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

Le manque de professionnels de santé sur le territoire et plus particulièrement de professionnels en santé mentale ne permet pas aujourd'hui d'apporter une réponse suffisante aux bénéficiaires en souffrance et également aux professionnels qui se trouvent dans une impasse lors de l'accompagnement.

En tout état de cause, le rôle du référent de parcours s'arrête à l'accompagnement social de la personne. S'il peut parfois reconnaître et identifier que des difficultés de santé entravent sa reprise d'activité, l'accompagnement aux soins ne peut être pris en charge par le référent. Ainsi, il convient de consolider, de renforcer les partenariats avec les structures œuvrant dans les domaines du sanitaire et du médico-social.

Enfin, concernant la prise en charge du handicap, les professionnels de l'insertion ont également besoin d'appui. C'est pourquoi, il conviendra de se rapprocher de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de travailler en étroite relation avec elle afin d'étayer la connaissance des professionnels de l'insertion en matière de handicap.

## ● La parentalité :

De nombreux bénéficiaires du RSA, en particulier les familles monoparentales, rencontrent des difficultés afin de concilier vie professionnelle et vie familiale. Bien souvent, ils sont contraints de donner une prédominance à leur vie familiale au regard des coûts et des difficultés d'organisation de la garde d'enfant. En effet, la problématique de garde d'enfant a pu être émise par les bénéficiaires du RSA comme un obstacle à la reprise d'une activité. Cette problématique peut être due à la méconnaissance des modes de garde existant mais également au fait que bien souvent cette problématique est liée à de l'isolement et des difficultés de mobilité ; en effet, les personnes habitent en zone rurale qui n'ont pas de modes de garde ni de moyens de locomotion s'éloignent davantage du marché de l'emploi.

C'est pour ces raisons que le Conseil départemental, souhaite par l'intermédiaire de ce Pacte, travailler autour d'une meilleure communication sur la parentalité et sur l'adaptabilité de ces modes de garde.

## ● La formation :

Le Département travaille en étroite relation avec la Région qui a la compétence formation et les organismes de formation afin de pouvoir proposer aux publics en insertion des offres de formation en adéquation avec leurs besoins. En effet, les personnes bénéficiaires du RSA, qui plus est celles qui sont depuis plusieurs mois dans le dispositif et les jeunes ont souvent besoin d'une formation avant de pouvoir se réinsérer dans le milieu professionnel. Cependant l'accès à la formation et à la qualification des publics en insertion est parfois complexe. D'une part il est nécessaire de travailler l'accès à la formation et à la qualification en amont, avant d'entamer les sessions, tout au long du parcours afin de permettre à la personne de s'approprier la formation mais aussi afin de lui permettre de se projeter vers un avenir professionnel possible et proche de ses envies. Cette modalité est rendue parfois complexe, par des réponses d'entrées en formation qui peuvent parfois arriver très tardivement. D'autre part, il faut également travailler sur les freins périphériques à l'accès à la formation. En effet, la mobilité et la parentalité peuvent entraver l'entrée en formation et doivent être résolus en amont, afin de ne pas mettre le parcours de formation de la personne en échec.

Ainsi, il conviendra, grâce à ce Pacte de poursuivre le travail partenarial engagé autour de la formation et de la qualification et de renforcer les liens avec le monde économique.

- **Le numérique et les compétences linguistiques et sociales :**

L'illectronisme ou encore l'illettrisme sont des problématiques que peuvent rencontrer des personnes bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui des actions existent et doivent continuer à être essaimées pour permettre aux personnes d'obtenir l'ensemble des outils dont elles ont besoin afin d'aboutir à une insertion professionnelle.

Les compétences linguistiques et sociales sont aujourd'hui très importantes afin d'entrer dans le milieu professionnel. Des actions existent et permettent d'aborder ces aspects mais elles doivent être essaimées et surtout valorisées. En effet, les compétences sociales peuvent être abordées au sein de différentes actions mais ne sont pas forcément reprises. Il faut pouvoir en permettre la valorisation notamment dans les CER et également au sein du parcours d'insertion.

C'est pourquoi, le Département et ses partenaires s'engagent grâce à ce Pacte à poursuivre les efforts effectués pour permettre aux bénéficiaires d'une part d'être à l'aise avec les outils informatiques et leurs usages et d'autres part de maîtriser les compétences linguistiques et sociales, sans quoi une insertion professionnelle est difficilement envisageable.

**Perspectives de l'axe 3 :**

- Encourager et favoriser le développement social local ;
- Lever les freins au retour à l'emploi (santé, logement, savoir-faire, savoir-être, numérique ...) et associer les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la santé pour apporter une réponse à la diversité des besoins.

**Fiches actions :**

- **Fiche action 1 :** Structurer une offre de service sanitaire pour faciliter l'accès aux soins des bénéficiaires et fluidifier le parcours
- **Fiche action 2 :** Développer une coordination des acteurs autour de la parentalité pour les bénéficiaires du RSA
- **Fiche action 3 :** Structurer une offre de service mobilité pour permettre l'autonomie des bénéficiaires
- **Fiche action 4 :** Faire évoluer le règlement du Fonds Social d'Insertion
- **Fiche action 5 :** Promouvoir une offre territoriale de développement des compétences sociales des personnes

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 3

### Lever les freins à l'activité

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 1

### Structurer une offre de service sanitaire pour faciliter l'accès aux soins des bénéficiaires et fluidifier le parcours

#### FINALITÉ

- Appuyer et outiller les référents de parcours dans l'accompagnement des personnes en situation de santé difficile.

#### OBJECTIFS

- Déceler les problématiques de santé
- Susciter l'adhésion pour l'engagement dans un parcours de soins.
- Solliciter et s'appuyer sur les outils et réseaux existants, afin d'initier des actions en direction des bénéficiaires du RSA.
- Identifier et connaître les acteurs dans le champ de la santé.

#### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Réunir, autour d'un groupe de travail, l'ensemble des professionnels de la santé afin que chaque acteur puisse s'identifier.
- Travailler en partenariat avec les professionnels de la santé pour définir des projets autour de la thématique santé pour les personnes bénéficiaires du RSA.
- Mettre en place un travail partenarial local autour de la santé.
- Travailler en partenariat avec les acteurs de la santé pour appuyer et outiller les référents et également pour développer des actions à destination des publics.
- Créer un réseau d'acteurs autour de la thématique santé que les référents pourraient mobiliser.

#### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de réunions organisées avec les acteurs de la santé et du handicap
- Nombre et nature des projets définis autour de la santé
- Nombre d'acteurs mobilisés autour de la réflexion
- Nombre et nature des sollicitations du réseau d'acteur par les référents

Echéance de mise en œuvre : 2022

Partenaires à mobiliser :  
CAF, CCAS-CIAS, MSA, CPAM,  
CARSAT, MDPH, ARS, UC-IRSA,  
CMP...

**Axe 3**  
**Lever les freins à l'activité**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 2**

**Développer une coordination des acteurs autour de la parentalité pour les bénéficiaires du RSA**

**FINALITÉ**

- Conforter l'information sur les modes de garde existants et sur les aides.

**OBJECTIFS**

- Optimiser et diversifier la communication sur l'existant en termes de modes de garde.
- Développer la communication sur les aides existantes.
- Participer à la levée des freins à l'insertion liés à la garde d'enfants.

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Réunir les partenaires autour d'un groupe de travail « parentalité ».
- Recenser les différents modes de garde existants dans l'Orne.
- Faire un état des lieux des aides et dispositifs que peuvent solliciter les bénéficiaires du RSA.
- Réfléchir à des moyens de communication pour informer les personnes.
- Travailler avec les référents sur les contrats d'engagements des personnes avec enfants.
- Créer un partenariat avec les entreprises pour travailler sur des solutions de mode de garde.

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre de réunions de travail organisées
- Outil de communications sur les modes de garde existants
- Diffusion et partage des outils de communication
- Nombre de partenariats engagés avec les entreprises autour de la parentalité

**Echéance de mise en œuvre : 2021 ou 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
CAF, Pôle emploi, CCAS – CIAS, MSA,  
Etat...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 3 Lever les freins à l'activité

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 3

#### Structurer une offre de service de mobilité pour permettre l'autonomie des bénéficiaires

##### FINALITÉ

- Rendre plus lisible l'offre de transport sur le département

##### OBJECTIFS

- Assurer une meilleure lisibilité de l'offre de transport.
- Identifier les zones géographiques tendues.
- Poursuivre le soutien des plateformes et dispositifs mobilité existants.
- Renforcer les partenariats existants et en développer de nouveaux.
- Favoriser une meilleure mobilité des bénéficiaires du RSA dans le département.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Créer un groupe de travail « mobilité ».
- Recenser l'offre de transport existante sur l'ensemble du territoire ornaï.
- Recenser les dispositifs mobilité existants sur le département de l'Orne.
- Repérer les réseaux de transports solidaires existants et accompagner les personnes bénéficiaires du RSA vers ces réseaux.
- Réfléchir à un outil permettant de rendre plus lisible l'offre de mobilité existante (carte interactive ...).
- Amorcer un travail en partenariat avec les entreprises et les SIAE pour travailler la mobilité avec leurs salariés.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de réunions de travail organisées
- Nombre de partenariats engagés avec les entreprises autour de la mobilité
- Outil de communication sur la mobilité
- Diffusion et partage de l'outil sur la mobilité

**Echéance de mise en œuvre : 2021 ou 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
CAF, MSA, Région, Pôle emploi,  
CCAS-CIAS, SIAE...



**Axe 3**  
**Lever les freins à l'activité**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 4**

**Faire évoluer le règlement du Fonds Social d'Insertion**

**FINALITÉ**

- Adapter le règlement du Fonds Social d'Insertion aux problématiques actuelles rencontrées par les bénéficiaires du RSA

**OBJECTIFS**

- Permettre aux bénéficiaires de solliciter le FSI de manière ponctuelle pour les aides urgentes (FSI urgence).
- Permettre aux bénéficiaires de solliciter le FSI pour une aide lors de l'accès à l'emploi.

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Organiser un groupe de révision du règlement intérieur du FSI.
- Analyser les demandes des années précédentes pour caractériser les types de demandes et la typologie de la population.
- Identifier la nature des actions collectives financées dans le cadre du FSI.
- Caractériser les besoins actuels de la population éligible au FSI.
- Réviser le règlement intérieur en étant au plus près des besoins actuels des bénéficiaires.

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre de demandes d'aides FSI
- Nature des demandes d'aides FSI
- Montant des demandes d'aides FSI
- Evolution des demandes FSI

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

**Partenaires à mobiliser :**  
Travail à mener en interne.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 3 Lever les freins à l'activité

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 5

#### Promouvoir une offre territoriale de développement des compétences sociales des personnes

##### FINALITÉ

- Créer des ateliers de savoir-être, d'estime de soi, de socialisation, de valorisation de la personne en vue d'accéder à l'emploi.

##### OBJECTIFS

- Soutenir les actions collectives sur l'estime de soi et la reconnaissance de ses compétences.
- Développer l'autonomie des bénéficiaires.
- Favoriser la reprise de confiance en soi.
- Créer du lien social et apporter un mieux-être.
- Prendre conscience de ses compétences et les valoriser.
- Travailler sur la communication verbale et non verbale.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Etayer les ateliers de savoir-être, d'estime de soi et de socialisation.
- Encourager la mise en place d'actions collectives sur l'estime de soi et la reconnaissance des compétences.
- Mobiliser les outils développés par les partenaires pour la reconnaissance et la valorisation des compétences.
- Travailler en partenariat avec les acteurs pour impulser au sein des structures conventionnées cette démarche de reconnaissance des savoirs.
- Développer et valoriser le recours au bénévolat comme parcours d'insertion.
- Valoriser le bénévolat dans les parcours.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'ateliers sur les savoir-être, l'estime de soi et la socialisation réalisés
- Nombre de participants sur les ateliers
- Nombre d'actions collectives sur l'estime de soi et la reconnaissance des compétences réalisées
- Nombre de participants sur les actions collectives
- Nombre de valorisations de ces actions au sein des CER

Echéance de mise en œuvre : 2021 ou 2022

Partenaires à mobiliser :  
Région, CAF, MSA, pôle emploi,  
CCAS-CIAS, Missions Locales...

## 6.4 Axe 4 : Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires

### ● **Diagnostic et constats :**

L'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires du RSA est un enjeu important pour ce Pacte Territorial d'Insertion.

Actuellement, seul Pôle emploi assure l'accompagnement et la prise en charge des bénéficiaires du RSA orientés en professionnel par l'intermédiaire de ces conseillers au travers des différentes modalités d'accompagnement (suivi, guidé et renforcé) et de la prestation « accompagnement global ». Toutefois, seul 35 % des orientations réalisées des bénéficiaires du RSA le sont vers le volet « professionnel ».

De nombreux départements français, ont fait le choix de développer une troisième modalité d'accompagnement qui est l'accompagnement socioprofessionnel. Internalisé ou externalisé cet accompagnement permet un accompagnement personnalisé vers l'emploi tout en soutenant la personne dans ses démarches de résolution de problématiques annexes.

A ce jour, les liens entre l'insertion et le monde économique sont ténus et se dessinent à travers le soutien du Département envers les SIAE ou encore la prestation « primo professionnelle » qui permet aux personnes bénéficiaires du RSA d'engager un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

En outre, nous avons pu nous rendre compte, dans le cadre de l'élaboration de ce Pacte que de nombreuses entreprises du territoire sont à la recherche de main d'œuvre qu'elles ne trouvent pas. Face à ce constat, le Département ne peut rester indifférent.

Par ailleurs, nous avons pu constater grâce à la consultation des partenaires économiques du territoire que de nombreux a priori existaient au sein des entreprises à l'égard des bénéficiaires d'une part mais également au sein des bénéficiaires du RSA avec des préjugés et des représentations sur certains métiers. Une méconnaissance des secteurs d'activités et des métiers par les personnes bénéficiaires ne peut leur permettre de s'insérer professionnellement et ce de manière durable. Ainsi ce Pacte sera l'opportunité de développer les liens entre le domaine économique et le domaine social afin de lutter contre ses préjugés qui préexistent et de permettre une mise en relation des entreprises avec les bénéficiaires.

Enfin, favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA passe également par le renforcement des actions pour accompagner vers le retour à l'activité. Ce retour à l'activité doit permettre aux personnes de développer leur utilité sociale, leur confiance mais aussi leur autonomie et favoriser l'émergence de la création de liens sociaux. Ce retour à l'emploi ne pourra se faire sans un accompagnement étroit de la part d'un référent et par l'intermédiaire des dispositifs de soutien en emploi existants.

C'est pourquoi, il s'agira par l'intermédiaire de cet axe et au travers de 8 fiches actions de renforcer les liens avec le monde économique dans l'objectif de réussir ensemble l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

### **Perspectives de l'axe 4 :**

- Développer et consolider le lien avec les entreprises
- Favoriser le lien entre l'offre d'emploi et les bénéficiaires du RSA
- Inverser la tendance actuelle du Département en matière d'orientation sociale / professionnelle

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## **Fiches actions :**

- **Fiche action 1** : Proposer un accompagnement socio-professionnel type « Garantie d'activité »
- **Fiche action 2** : Lever les préjugés et les représentations
- **Fiche action 3** : Rendre visibles les compétences professionnelles pour faciliter la reprise d'emploi
- **Fiche action 4** : Accompagner vers et dans la reprise d'emploi
- **Fiche action 5** : Faciliter l'interconnaissance entre l'économique et le social
- **Fiche action 6** : Développer une plateforme Bénévolat afin d'accompagner le retour à l'activité
- **Fiche action 7** : Expérimenter le maintien du RSA en cas de reprise d'activité
- **Fiche action 8** : Veiller à maintenir une solution d'accompagnement efficiente pour le public des travailleurs indépendants

**Axe 4**  
**Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires**

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 1

#### Proposer un accompagnement socio-professionnel type « Garantie d'activité »

##### FINALITÉ

- Permettre aux bénéficiaires du RSA proches de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'insertion professionnelle.

##### OBJECTIFS

- Développer des profils de Conseiller en Insertion Professionnelle.
- Favoriser la montée en compétences des équipes insertion sur le champ de l'insertion socio-professionnelle.
- Accroître le nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le volet insertion professionnelle.
- Permettre une continuité de parcours dans l'accompagnement.
- Apporter une réponse adaptée aux publics proches de l'emploi qui nécessitent un soutien important pour s'insérer professionnellement.
- Proposer un accompagnement socio-professionnel aux bénéficiaires du RSA.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Définir une fiche de poste de Conseiller en Insertion Professionnelle.
- Créer une équipe de référents socio-professionnels et de CIP.
- Revoir le référentiel d'accompagnement en y intégrant cette nouvelle modalité.
- Animer un réseau de partenariat avec les entreprises.
- Prospecter les entreprises et la plateforme emploi afin de mobiliser des offres d'emplois, de bénévolat, de stages ...
- Accompagner de manière renforcée les bénéficiaires du RSA vers l'emploi et la formation.
- Contractualiser avec le bénéficiaire du RSA par l'intermédiaire du CER.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés
- Nombre de rendez-vous fixés avec les bénéficiaires du RSA
- Nombre de contrats signés avec les bénéficiaires du RSA
- Nombre de sorties du dispositif RSA et nature des sorties

**Echéance de mise en œuvre : 2021 ou 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
Pôle emploi, Etat, Région, Missions  
Locales, OPCO, SIAE, Employeurs...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 2

#### Lever les préjugés et les représentations

##### FINALITÉ

- Permettre aux entreprises une meilleure connaissance du public bénéficiaire du RSA.
- Permettre aux publics bénéficiaires du RSA de comprendre les attentes des employeurs.

##### OBJECTIFS

- Favoriser l'employabilité du public bénéficiaire du RSA.
- Lutter contre les préjugés à l'égard des bénéficiaires du RSA et à l'égard des entreprises.
- Rapprocher les bénéficiaires du RSA et les entreprises.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Mettre en place un groupe de travail pour poursuivre le travail amorcé et établir un plan d'actions précis.
- Permettre des immersions en entreprises (visite, stage ...) avec les publics afin de comprendre et de cerner les enjeux et attentes des employeurs.
- Mobiliser les référents professionnels et les CIP dans la découverte des métiers et des entreprises.
- Utiliser la plateforme emploi comme outil de mise en relation des employeurs et des allocataires du RSA.
- Créer un partenariat avec les employeurs pour mieux se connaître.
- Solliciter les partenaires du monde économique afin de promouvoir les dispositifs de soutien en emploi.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'immersions en entreprise proposées
- Nombre d'immersions en entreprise réalisées
- Nombre d'entreprises rencontrées dans l'objectif de partenariat
- Nombre de parrainage créé

**Echéance de mise en œuvre : 2021**

**Partenaires à mobiliser :**  
Etat, Chambres consulaires,  
Pôle emploi, Cap emploi, Région,  
Réseau, SIAE, employeurs, OPCO...

**Axe 4**  
**Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 3**

**Rendre visibles les compétences professionnelles  
pour faciliter la reprise d'emploi**

**FINALITÉ**

- Permettre l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA
- Permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à l'emploi et de s'y pérenniser

**OBJECTIFS**

- Travailler sur les compétences transférables des bénéficiaires du RSA pour une insertion professionnelle
- Mobiliser les bénéficiaires dans l'identification de leurs compétences professionnelles.
- Valoriser les bénéficiaires et restaurer l'estime et la confiance en soi.

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Mobiliser les outils existants pour favoriser la reconnaissance et la valorisation des compétences professionnelles.
- Accompagner la personne bénéficiaire du RSA dans la valorisation et la reconnaissance de ces compétences.
- Accompagner les personnes à mettre en avant leurs compétences en vue d'un entretien d'embauche.
- Mobiliser les référents professionnels et les CIP pour accompagner de manière renforcée les bénéficiaires à identifier leurs compétences professionnelles.
- Utiliser la plateforme emploi comme outil d'identification des compétences.

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre de personnes sorties du dispositif du RSA
- Motifs des sorties
- Nombre de bénéficiaire en emploi 6 mois après la sortie du dispositif

**Echéance de mise en œuvre : 2020 ou 2021**

**Partenaires à mobiliser :**  
Pôle emploi, Cap emploi, Etat,  
employeurs, chambres consulaires,  
Régions, réseaux, SIAE,  
Missions locales, OPCO...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 4

#### Accompagner vers et dans l'entreprise

##### FINALITÉ

- Assurer une continuité de parcours professionnel du bénéficiaire

##### OBJECTIFS

- Accompagner le bénéficiaire du RSA dans son parcours professionnel.
- Accompagner le bénéficiaire du RSA durant les 6 premiers mois suivant son embauche au sein de l'entreprise.
- Développer des dispositifs de soutien en emploi.
- Limiter le risque de rupture.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Accompagner le bénéficiaire de manière renforcée vers l'entreprise.
- Proposer des périodes d'immersion en entreprise.
- Avoir un référent de parcours socioprofessionnel qui assure le suivi de la personne en entreprise et le suivi de l'entreprise.
- Assurer un suivi post-embauche pendant les 6 premiers mois qui suivent l'embauche du salarié.
- Favoriser l'émergence de parcours au sein de l'IAE.
- Utiliser et mobiliser la plateforme emploi comme outil d'accompagnement vers l'entreprise.
- Mobiliser les partenaires pour déployer et développer les dispositifs de soutien en emploi.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de bénéficiaires sortis du dispositif du RSA
- Nombre de périodes d'immersion en entreprise réalisées
- Nombre de dispositifs de soutien en emploi sollicités
- Nombre d'accompagnements en emploi réalisés
- Typologie des parcours en IAE

**Echéance de mise en œuvre : 2021 ou 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
Région, Pôle emploi, Cap emploi,  
Etat, Chambres consulaires, Missions  
Locales, SIAE, employeurs, OPCO...



**Axe 4**  
**Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 5**

**Faciliter l'interconnaissance entre l'économique et le social**

**FINALITÉ**

- Sensibiliser et former les travailleurs sociaux au marché économique
- Elargir la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE)

**OBJECTIFS**

- Permettre aux travailleurs sociaux d'acquérir une connaissance mobilisable du monde de l'entreprise.
- Permettre aux entreprises d'intégrer des publics fragilisés pour répondre à leurs besoins de main d'œuvre.
- Faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA au sein des entreprises.

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Prospector auprès des entreprises pour repérer les offres.
- Sensibiliser les référents sociaux au monde de l'entreprise grâce à l'équipe de CIP.
- Promouvoir les rencontres entre les CIP et les entreprises afin de créer des liens entre le monde économique et le monde social.
- Organiser des visites communes entre le conseiller Pôle emploi et le CIP.
- S'appuyer sur la plateforme emploi pour favoriser le partenariat entre le social et l'économique.

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre de d'actions organisées pour sensibiliser les référents sociaux
- Nombre de référents sociaux participant aux actions de sensibilisation
- Nombre de rencontres entre les CIP et les entreprises organisées
- Nombre de visites d'entreprises avec le conseiller pôle emploi et le CIP organisées

**Echéance de mise en œuvre : 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
Chambres consulaires, Etat,  
Pôle emploi, Cap emploi, Employeurs,  
OPCO, Région, SIAE,  
Missions Locales...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 6

#### Développer une plateforme Bénévolat afin d'accompagner le retour à l'activité

##### FINALITÉ

- Permettre aux personnes de reprendre une activité d'utilité sociale pour, à terme, reprendre une activité professionnelle.

##### OBJECTIFS

- Favoriser l'autonomie des bénéficiaires.
- Assurer une reprise de confiance en soi.
- Créer du lien social.
- Rompre l'isolement.
- Promouvoir l'utilité sociale et la citoyenneté.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Mobiliser la plateforme emploi afin de créer une interface « bénévolat ».
- Dédier une personne parmi l'équipe des CIP sur la gestion de la plateforme.
- Sensibiliser les référents sociaux et socioprofessionnels au fonctionnement de cette plateforme.
- Promouvoir cette plateforme auprès des bénéficiaires.
- Créer un outil de communication sur cette plateforme.
- Valoriser les compétences acquises lors de ces expériences de bénévolat dans les contrats et au sein des parcours d'insertion.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'offres de bénévolat collectées par la plateforme
- Nombre d'offres de bénévolat pourvues grâce à la plateforme
- Nombre de préconisations dans les CER d'orientation vers la plateforme
- Nombre de bénéficiaire du RSA ayant répondu à des offres de bénévolat
- Nombre de réunions d'informations de présentation de la plateforme réalisées
- Création d'un outil de communication sur la plateforme

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

**Partenaires à mobiliser :**  
Chambres consulaires, Etat, Région,  
SIAE, Employeurs, Pôle emploi,  
Cap emploi, Missions Locales,  
OPCO...

**Axe 4**  
**Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires**

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 7

#### Expérimenter le maintien du RSA en cas de reprise d'activité

##### FINALITÉ

- Permettre au bénéficiaire du RSA de reprendre une activité professionnelle dans un objectif de sécurité de parcours

##### OBJECTIFS

- Sécuriser la situation financière de la personne.
- Sécuriser le parcours de la personne.
- Favoriser la reprise d'une activité professionnelle.
- Définir les conditions spécifiques du maintien du RSA en cas de reprise d'activité.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Mettre en place un groupe de travail sur cette thématique.
- Définir les conditions particulières du maintien du RSA en cas de reprise d'activité.
- Définir les activités concernées par ce maintien du RSA.
- Informer les référents sociaux et socioprofessionnels de ces nouvelles conditions de mise en place.
- Communiquer auprès des bénéficiaires du RSA.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de réunions de travail organisées
- Nombre de personnes concernées par ce maintien de ressources
- Nombre de personnes qui en bénéficient
- Nombre de sorties du dispositif RSA et nature des sorties
- Nombre de référents sociaux et socioprofessionnels informés
- Communication réalisée autour de cette thématique

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

**Partenaires à mobiliser :**  
CAF, Pôle emploi, Région, Etat, OPCO,  
SIAE, Chambres consulaires, Missions  
Locales, employeurs...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 4 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 8

#### Veiller à maintenir une solution d'accompagnement efficiente pour le public des travailleurs indépendants

##### FINALITÉ

- Permettre une prise en charge adaptée au public spécifique des travailleurs indépendants.
- L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, travailleurs indépendants.
- La sortie du dispositif du RSA par le développement de l'activité de travailleur indépendant ou la réorientation professionnelle lorsque l'activité n'est pas viable.

##### OBJECTIFS

- Offrir un accompagnement professionnel adapté au public des travailleurs indépendants.
- S'appuyer sur l'expertise des professionnels des structures conventionnées pour outiller les travailleurs indépendants.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Poursuivre le conventionnement engagé avec les Scribes sur le territoire de Mortagne-au-Perche et l'ISF sur le territoire d'Alençon, Argentan, Flers pour l'accompagnement des travailleurs indépendants.
- Evaluer la situation globale du bénéficiaire, élaborer le contrat d'engagements réciproques avec le bénéficiaire.
- Accompagner le bénéficiaire dans la réalisation du CER.
- Analyser la viabilité du projet en établissant un diagnostic de l'activité (bilan personnel et professionnel, évaluation de l'activité et du projet de développement).
- Réaliser un accompagnement au développement de l'activité et/ou à la réorientation professionnelle.
- Evaluer l'efficience des accompagnements à la fin du conventionnement.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de personnes suivies
- Nombre de CER élaborés sur la période
- Nombre d'entretiens réalisés
- Réaliser 50% de sorties du RSA 6 mois après la fin de l'accompagnement au développement de l'activité
- Réaliser 50 % d'arrêts d'activité avec l'accompagnement à la réorientation professionnelle

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

**Partenaires à mobiliser :**  
Les Scribes, L'ISF, Pôle emploi, Etat, Région, OPCO, SIAE, Employeurs...

## 6.5 Axe 5 : Développer une politique d'insertion dynamique et innovante

### ● **Diagnostic et constats :**

Un des enjeux de ce nouveau Pacte Territorial d'Insertion est l'innovation. Innovation qui se traduit par une politique dynamique et innovante.

Ce caractère innovant a pu être mis en avant au cours de la concertation sur le PTI. En effet, nous avons tenu à mettre de l'innovation dans la consultation des partenaires d'une part avec la mise en place de groupes de travail ayant des méthodes participatives et innovantes et d'autre part avec la consultation des allocataires du dispositif RSA, acteurs centraux du dispositif d'insertion.

Le principal constat qui a pu émerger de la consultation est que les partenaires se sentent associés mais pas impliqués dans la politique d'insertion actuelle. Ainsi, le Département s'est donné pour objectif avec ce nouveau Pacte d'impliquer davantage les acteurs de l'insertion à cette politique départementale. Cette implication s'est traduite notamment par une large consultation au cours de la phase d'élaboration de ce Pacte. Cette implication se traduira également tout au long de la durée de ce Pacte par des rencontres régulières afin d'assurer une mise en place en cohérence avec les besoins et les priorités données.

Un manque de liens, une volonté de fluidifier les échanges et d'échanger davantage entre l'ensemble des partenaires de l'insertion est un souhait important auquel le Département, avec la consultation des acteurs, travaillera pour y répondre au mieux.

L'Insertion par l'Activité Economique est un pan important de la politique d'insertion départementale. En effet, le Département soutient de manière importante et depuis de nombreuses années les SIAE qui œuvrent pour une insertion professionnelle durable en faveur des publics fragilisés. Le secteur de l'IAE propose aux personnes en insertion le retour à une activité professionnelle ainsi qu'un accompagnement individualisé avec l'objectif d'un retour à l'emploi. L'accompagnement individualisé proposé par la structure a une place prépondérante dans la réussite du parcours de la personne, il permet de rompre avec l'isolement et d'aider à la résolution des difficultés d'insertion. Cet accompagnement est centré sur la définition du projet professionnel pour un accès à l'emploi.

Travailler à une coordination et à une sécurisation des parcours est une priorité d'action pour agir dans l'intérêt des personnes bénéficiaires du RSA. Une évolution des publics a pu être notée depuis quelques années, en effet les personnes les plus proches de l'emploi ont profité de la reprise économique et le public des chantiers a ainsi évolué : les personnes orientées sont aujourd'hui des personnes qui rencontrent des problématiques multiples (santé, logement, mobilité ...). C'est pourquoi, le parcours d'insertion d'une personne nécessite parfois plusieurs étapes afin d'aboutir à une insertion professionnelle ; ainsi les suites de parcours en SIAE doivent être favorisées et étayées.

Afin de pouvoir offrir aux personnes orientées vers ces structures une offre d'actions qui correspondent à leurs besoins et un accompagnement qui leur permet de s'insérer professionnellement, les structures ont parfois besoin de revoir leur fonctionnement et leurs supports d'accompagnement. C'est pourquoi le Conseil départemental soutient depuis quelques années et encourage les structures de l'IAE à se tourner vers de l'innovation.

Ainsi, cet axe qui concourra à développer une politique dynamique et innovante se structure autour de trois fiches actions clés : la formalisation de la coordination des acteurs autour de l'insertion ; la mobilisation et la promotion des clauses sociales d'insertion dans les marchés et l'accompagnement des structures de l'IAE vers l'innovation.

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## **Perspectives de l'axe 5 :**

- Adapter l'offre d'insertion aux personnes ayant des problématiques multiples ;
- Proposer des supports d'insertion innovants au sein de l'IAE ;
- Baliser un accompagnement permettant une véritable trajectoire d'insertion au sein de l'IAE et un accès à l'emploi.

## **Fiches actions :**

- **Fiche action 1** : Formaliser la coordination des acteurs autour de l'insertion
- **Fiche action 2** : Mobiliser et promouvoir les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics
- **Fiche action 3** : Accompagner les structures de l'Insertion par l'Activité Economique vers l'innovation

## Axe 5

### Développer une politique d'insertion dynamique et innovante

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 1

#### Formaliser la coordination des acteurs autour de l'insertion

##### FINALITÉ

- Renforcer le partenariat autour de l'insertion et l'interconnaissance des acteurs.
- Mise en œuvre territoriale d'une offre d'insertion.

##### OBJECTIFS

- Poursuivre l'impulsion de l'accompagnement du partenariat au niveau local.
- Répondre de manière coordonnée aux besoins des publics.
- Limiter la multiplication d'actions sur le territoire pour répondre au même besoin.
- Favoriser l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs associés.
- Fluidifier les relations entre les différents acteurs

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Faire évoluer les cellules d'appui.
- Etablir un état des lieux des différentes instances de coordination existantes au niveau départemental et au niveau local.
- Recenser les besoins de coordination au niveau départemental et au niveau local des différents acteurs.
- Recenser les actions d'insertion existant à l'échelon de chaque Commission RSA.
- Mise en place d'une instance de rencontre pour coordonner les actions de chacun.
- Partager l'information et favoriser la coordination entre les acteurs.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Recensement des besoins et actions au niveau départemental et local
- Instance de rencontres pour coordonner l'action de chacun

**Echéance de mise en œuvre : 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
L'ensemble des acteurs de l'insertion,  
de la santé, du handicap,  
de l'éducation...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 5

### Développer une politique d'insertion dynamique et innovante

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 2

### Mobiliser et promouvoir les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics

#### FINALITÉ

- Permettre au travers des clauses sociales de générer de l'emploi pour les publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

#### OBJECTIFS

- Favoriser la sortie du dispositif RSA.
- Intégrer les personnes dans des parcours d'insertion.
- Permettre aux bénéficiaires des clauses sociales d'accéder et de se maintenir dans l'emploi classique.
- Favoriser le recrutement des publics en insertion.

#### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Etablir un benchmark national sur les clauses sociales d'insertion.
- Etablir une fiche de poste pour un facilitateur de clauses sociales.
- Recruter un facilitateur de clauses sociales.
- Prospecter les marchés publics et les entreprises pour présenter ses missions.
- Travailler en partenariat avec l'équipe de référents socioprofessionnels.
- Utiliser la plateforme emploi comme outil de travail.

#### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Recrutement d'un facilitateur de clauses sociales
- Nombre de clauses sociales d'insertion insérées dans les marchés publics
- Sollicitation du facilitateur par les partenaires

**Echéance de mise en œuvre : 2020**

**Partenaires à mobiliser :**  
Etat, Région, SIAE, Réseaux,  
OPCO, Pôle emploi, Cap emploi,  
Missions Locales...



## Axe 5

### Développer une politique d'insertion dynamique et innovante

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 3

### Accompagner les structures de l'Insertion par l'Activité Economique vers l'innovation

#### FINALITÉ

- Poursuivre le soutien engagé par le Conseil départemental aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour s'adapter aux besoins des bénéficiaires du RSA ornaïs.

#### OBJECTIFS

- Innover dans les supports d'insertion proposés afin de s'adapter aux problématiques actuelles des publics en insertion.
- Limiter les ruptures de parcours.
- Proposer des solutions innovantes pour accompagner les publics en insertion.

#### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Travailler au niveau local avec l'ensemble des structures de l'insertion par l'activité économique.
- S'appuyer sur les réseaux pour nous accompagner dans cette démarche.
- Promouvoir la démarche AFEST au sein des chantiers en s'appuyant sur les réseaux.
- Etudier la faisabilité de mise en place de contrats limités « contrats 7 h » pour s'adapter aux problématiques des publics en insertion.
- Faire émerger au travers des groupes de travail locaux des innovations.
- Développer les ateliers sur les notions de compétences et de savoir être.
- Etudier la possibilité de mise en œuvre d'une mutualisation des moyens entre les structures de l'insertion par l'activité économique.

#### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de réunions de travail menées et de projets mis en place
- Nombre de démarches AFEST engagées par les structures
- Proposition de nouveaux supports d'insertion au sein des chantiers

**Echéance de mise en œuvre : tout au long du PTI**

**Partenaires à mobiliser :**  
SIAE, Réseaux, Etat, Région, Missions Locales, Pôle emploi, Cap emploi...

## 6.5 Axe 5 : Développer une politique d'insertion dynamique et innovante

### ● Diagnostic et constats :

L'insertion des jeunes est une priorité pour le Département de l'Orne. En effet, comme nous avons pu le voir il y a, au 30 novembre 2019, 38% de jeunes entre 18 et 35 ans dans le dispositif du RSA. Par ailleurs, outre le dispositif du RSA le département de l'Orne comptabilise 41 750 jeunes entre 15 et 29 ans, soit 14.6 % de sa population départementale.

Certes l'Orne est un des départements normands dont la population des jeunes est la plus faible. En effet, le département comptabilise 22.5 % de moins de 20 ans dans sa population totale. Pour autant, il ne doit pas ménager ses efforts pour aider cette population à s'insérer durablement dans l'emploi.

En effet, si on s'intéresse au taux de pauvreté des jeunes, nous pouvons constater que celui des moins de 30 est de 25.8 % dans l'Orne, proportion la plus importante parmi l'ensemble des départements normands ; la moyenne étant de 22.6%. Nous pouvons apprécier au travers de ce chiffre, la nécessité d'agir en faveur de ce public. C'est pourquoi, des fonds d'aides spécifiques existent pour aider les plus démunis à résoudre certaines difficultés mais ces fonds ne sont aujourd'hui plus adaptés aux besoins des jeunes qui sont en mouvance et qui s'accroissent au fil des ans.

Ces jeunes qui sont accompagnés par le Département, dans le cadre du dispositif RSA ou par les Missions Locales ou toutes autres structures pouvant les aider dans leur insertion rencontrent un certain nombre de difficultés à s'insérer professionnellement. Le département de l'Orne est un département rural et peu de jeunes sont mobiles ce qui ne leur permet pas d'envisager sereinement une prise de poste. Des aides au permis de conduire existent et ont été renforcées depuis 2018 afin de permettre une plus large mobilisation de ce public vers l'obtention du permis de conduire. Lorsqu'ils ont le permis de conduire, une offre de locations de véhicules existe mais les conditions fixées peuvent parfois réduire leur obtention. Par ailleurs, outre la mobilité physique, on peut s'apercevoir que des difficultés de mobilité psychique sont importantes pour ce public et ne doivent pas être négligées lors d'une prise de poste ou d'une entrée en formation.

La santé et le logement sont également des axes importants dans l'accompagnement de ce public. Sur certains territoires, les problématiques de santé mentales et psychiques sont plus importantes que sur d'autres. Comme les autres publics, la problématique majeure est le manque de professionnels de santé et en particulier de santé mentale sur le territoire. Toutefois, des actions de prévention et des campagnes de sensibilisation permettent d'informer le public. Concernant le logement, beaucoup de jeunes vivent chez leurs parents par manque de moyens financiers qui leur permettraient de disposer d'un propre logement. Une offre de Foyers jeunes travailleurs permet de répondre aux besoins d'hébergement de ce public et des fonds d'aide, tel que le Fonds Solidarité Logement, peuvent être sollicités afin de leur garantir une installation plus sereine. La problématique du logement se pose également lors d'une prise de poste éloignée de leur résidence ou bien d'une proposition de formation hors département ou nécessitant un hébergement sur place.

Les jeunes en insertion sont souvent des jeunes faiblement qualifiés, ayant un niveau V ou infra. Il est important de pouvoir accompagner ce public dans la montée en compétence en termes de qualification professionnelle. C'est pourquoi la Région propose de plus en plus de formations adaptées aux jeunes et a permis depuis septembre 2019 un cumul de la rémunération garantie jeune et de la rémunération régionale. En outre, les savoir être

professionnels sont également travaillés par les Missions Locales qui proposent différentes actions pour leur en permettre l'appropriation. Les savoir être représentent aujourd'hui un des critères les plus important pour l'embauche des jeunes en entreprise.

Les jeunes femmes avec enfants représentent une partie du public jeune qui mérite d'avoir une attention particulière. Les moyens de mode de garde existent et doivent être valorisés auprès de ce public. Toutefois, de nombreux emplois aux horaires décalés sont à pourvoir et ne permettent pas à une jeune mère de concilier vie professionnelle et vie de personnelle, qui plus est, si elle n'est pas mobile.

Ainsi, comme nous avons pu le voir l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA s'articule entre le domaine social et le domaine professionnel. Toutefois, l'accompagnement de certains publics nécessite une expertise et une connaissance particulière. C'est le cas du public jeune. Ce dernier peut être amené à rencontrer les mêmes problématiques qu'une personne lambda mais il ne pourra pas être accompagné de la même manière parce qu'il a des spécificités. C'est pourquoi, les Missions Locales ont été créées et permettent grâce à leur expertise et à leurs expériences d'accompagner ce public dans une insertion socioprofessionnelle.

Ainsi, grâce à l'élaboration de ce Pacte, le Département se donne l'ambition de travailler sur deux aspects importants pour le public spécifique des jeunes. D'une part, il souhaite agir en prévention et donc en amont de l'entrée dans le dispositif du RSA et d'autre part il souhaite permettre aux jeunes qui sont dans le dispositif d'en sortir rapidement grâce à une insertion professionnelle durable.

#### **Perspectives de l'axe 6 :**

- Adapter l'offre d'insertion aux personnes ayant des problématiques multiples ;
- Proposer des supports d'insertion innovants au sein de l'IAE ;
- Baliser un accompagnement permettant une véritable trajectoire d'insertion au sein de l'IAE et un accès à l'emploi.

#### **Fiches actions :**

- **Fiche action 1** : Conventionner les Missions Locales en tant que référent des jeunes au RSA
- **Fiche action 2** : Développer et renforcer l'orientation vers l'apprentissage
- **Fiche action 3** : Favoriser l'accès à la formation pour le public jeune
- **Fiche action 4** : Développer des actions sur les savoir être professionnel des jeunes
- **Fiche action 5** : Mobiliser les jeunes dès les premiers instants de l'accompagnement
- **Fiche action 6** : Adapter le règlement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté aux problématiques actuelles rencontrées par les jeunes

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 6 Favoriser l'insertion des jeunes

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 1

#### Conventionner les Missions Locales en tant que référent des jeunes au RSA

##### FINALITÉ

- Eviter aux jeunes de s'installer dans le dispositif
- Favoriser la sortie du RSA des publics jeunes en favorisant une prise en charge adaptée

##### OBJECTIFS

- Offrir un accompagnement adapté aux publics jeunes.
- Mettre une priorité sur l'accompagnement des publics jeunes afin de les mobiliser le plus rapidement possible.
- Prévenir et limiter les risques de « stagnation » et de récurrence dans le dispositif.

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Caractériser le public cible des jeunes bénéficiaires du RSA : nombre, orientation ...
- Organiser une rencontre avec les 4 missions locales du territoire pour déterminer les modalités de cette référence.
- Revoir le référentiel d'accompagnement en y intégrant les nouvelles modalités de référence.
- Evaluer la situation globale du jeune, élaborer le contrat d'engagements réciproques.
- Accompagner le jeune dans la réalisation du contrat et de ces engagements.
- Mobiliser l'offre d'actions de la mission locale pour l'accompagnement du jeune.
- Coordonner la mise en œuvre des différentes démarches du CER.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de jeunes suivis
- Nombre de CER élaborés sur la période
- Nombre d'entretiens réalisés
- Démarches engagées dans le cadre du contrat
- Motifs de sorties du dispositif RSA

Echéance de mise en œuvre : 2020

Partenaires à mobiliser :  
Missions locales.

**Axe 6**  
**Favoriser l'insertion des jeunes**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 2**

**Développer et renforcer l'orientation vers l'apprentissage**

**FINALITÉ**

- Faciliter l'accès à l'emploi et à l'autonomie

**OBJECTIFS**

- Permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à l'apprentissage en étant accompagné
- Travailler sur la levée des freins à l'apprentissage
- Préparer et accompagner le public dans la réussite de son projet professionnel

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Travailler avec les missions locales et la Région pour renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage.
- Réaliser des actions de préparation des publics : savoir être, remise à niveau ...
- Trouver une pédagogie qui soit adaptée aux mineurs.
- Travailler avec le jeune sur son projet, prospecter avec lui auprès des centres de formations adaptés à son projet de formation et des entreprises.
- Etablir avec le jeune un diagnostic global de sa situation pour travailler sur les éventuels freins à l'entrée en apprentissage (logement, mobilité, soins médicaux ...).
- Travailler en amont sur la mobilité : accès au permis, se déplacer, transports en commun.
- Faire un état des lieux avec le jeune de ses besoins et solliciter des aides éventuelles (FAJD...).

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre de référents dédiés à cet accompagnement spécifique
- Nombre de jeunes orientés vers le référent
- Nombre de parcours d'apprentissage engagé
- Résultat au bout de 6 mois

**Echéance de mise en œuvre : 2021**

**Partenaires à mobiliser :**  
Missions Locales, Région, Education Nationale, CIO, CFA, Pôle emploi, EPIDE, OPCO...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 6 Favoriser l'insertion des jeunes

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 3

#### Favoriser l'accès à la formation pour le public jeune

##### FINALITÉ

- Faciliter l'insertion professionnelle durable des jeunes

##### OBJECTIFS

- Sécuriser les parcours des jeunes
- Adapter l'offre de formations existantes aux jeunes et à leurs envies
- Proposer une formation en lien avec le projet professionnel du jeune

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Travailler avec les Missions locales et la Région sur les offres de formation.
- Etablir un état des lieux des problématiques spécifiques aux jeunes.
- Accompagner les jeunes vers la formation.
- Lever les freins éventuels à l'entrée en formation.
- Renforcer les liens entre les organismes de formation et les missions locales pour renforcer la coordination sur les parcours des jeunes (informer en cas d'absence en formation ...).
- Travailler sur des modules savoir-être avant l'entrée en formation.
- Rencontrer les employeurs pour établir du lien entre le jeune et l'entreprise et entre l'entreprise et les acteurs de l'insertion.
- Favoriser les retours d'expériences de jeunes (parrainage, vidéo de témoignage...).

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de jeunes orientés vers la formation
- Résultat 6 mois après l'entrée en formation
- Nombre de rencontres organisées avec les employeurs
- Nombre de retour d'expériences réalisées

Echéance de mise en œuvre : 2022

Partenaires à mobiliser :  
Missions Locales, Région, Education Nationale, CIO, Pôle emploi, EPIDE, organismes de formation...

**Axe 6**  
**Favoriser l'insertion des jeunes**

Pilote :  
Conseil départemental

**FICHE ACTION 4**

**Développer des actions sur les savoirs être professionnel des jeunes**

**FINALITÉ**

- Reconnaître et valoriser sur le marché de l'emploi les savoir être professionnels

**OBJECTIFS**

- Acquérir les savoirs être – compétences sociales et comportementales.
- Apprendre à mieux se connaître en identifiant les forces et faiblesses de sa personnalité.
- Favoriser la communication et la confiance en soi.
- Soutenir les actions innovantes.

**MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE**

- Mettre en place un groupe de travail autour de la valorisation des savoirs faire des jeunes.
- Travailler à une mise en forme innovante pour l'apprentissage des savoirs être des jeunes (exemple : théâtre forum...).
- Soutenir les actions innovantes.
- Utiliser ce support innovant pour permettre des mises en situations pratiques : partir d'une situation réelle et utiliser des exercices pratiques pour comprendre et analyser les enjeux de la situation.

**INDICATEURS DE RÉALISATION**

- Nombre d'ateliers sur l'apprentissage des savoirs être réalisés
- Nombre de participants par séance
- Evaluation à la sortie de l'action

**Echéance de mise en œuvre : 2021**

**Partenaires à mobiliser :**  
Missions Locales, Région, CCAS-CIAS,  
Education Nationale, CIO...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 6 Favoriser l'insertion des jeunes

Pilote :  
Conseil départemental

### FICHE ACTION 5

#### Mobiliser les jeunes dès les premiers instants de l'accompagnement

##### FINALITÉ

- Permettre aux jeunes d'être actif et autonome dès le début de l'accompagnement et éviter la spirale de l'échec

##### OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes de découvrir un projet professionnel.
- Mobiliser les jeunes dans leur parcours.
- Prévenir l'arrivée dans le dispositif du RSA.
- Informer le public sur les actions qui leur sont destinées (tous types d'actions).

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Organiser un groupe de travail sur la « mobilisation » des jeunes.
- Permettre aux jeunes de pouvoir découvrir leur projet professionnel.
- Etudier l'ensemble de l'offre culturelle afin d'apporter une réponse aux besoins des jeunes.
- Utiliser les différents supports de communication existants : forum, campagne publicitaire de type Facebook, les réseaux sociaux, le dispositif promeneurs de net de la CAF, community manager ... pour permettre de faire circuler l'information auprès des jeunes.
- Proposer une offre de service global qui permettrait de coordonner le parcours du jeune en l'orientant vers les partenaires sociaux et économiques.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de découvertes du projet professionnel effectuées.
- Nombre de jeunes sensibilisés.
- Nombre de supports de communication existants
- Nombre de jeunes accompagnés dans la découverte de leurs projets

Echéance de mise en œuvre : 2022

Partenaires à mobiliser :  
Missions Locales, Education Nationale,  
CAF, Pôle emploi, CCAS-CIAS...



## FICHE ACTION 6

### Adapter le règlement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté aux problématiques actuelles rencontrées par les jeunes

#### FINALITÉ

- Lever les freins des jeunes
- Soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion

#### OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes de solliciter le FAJD pour leur démarche d'insertion professionnelle.
- Permettre, grâce à la révision du règlement intérieur, de toucher un plus large panel de jeunes et ainsi de permettre à davantage de jeunes d'entamer un parcours d'insertion.

#### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Organiser un groupe de révision du règlement intérieur du FAJD.
- Analyser les demandes des années précédentes pour caractériser les types de demande et la typologie de la population.
- Caractériser les besoins actuels de la population éligibles au FAJD.
- Réviser le règlement intérieur en étant au plus près des besoins actuels des jeunes.

#### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de demandes d'aides FAJD
- Nature des demandes d'aides FAJD
- Montant des demandes d'aides FAJD
- Evolution des aides FAJD

Echéance de mise en œuvre : 2021

Partenaires à mobiliser :  
Travail à mener en interne.

## 6.7 Axe 7 : Mettre en place une gouvernance politique et technique

### ● **Diagnostic et constats :**

La gouvernance politique et technique du Pacte Territorial d'Insertion est un enjeu pour le Département et l'ensemble des partenaires. Cette gouvernance sera le gage d'une implication effective des acteurs de l'insertion à cette nouvelle politique d'insertion. Elle garantira le respect des échéances de mises en œuvre et la vigilance à apporter sur la réalisation des fiches actions dans leurs modalités de mises en application.

Certains constats qui ont émergé de la consultation nous ont permis de nous questionner sur nos modalités de gouvernance pour ce Pacte.

Ainsi, les acteurs de l'insertion ont pu nous exprimer certaines difficultés qu'ils peuvent être amenés à rencontrer notamment dans le cadre de l'accompagnement qu'ils effectuent avec les bénéficiaires du RSA. Ce constat nous invite à identifier les causes de ces difficultés et à travailler de manière renforcée avec l'ensemble des acteurs afin de pouvoir apporter une solution et d'outiller les professionnels pour faire face à certaines situations complexes.

Parallèlement à ces réflexions autour des pratiques d'intervention, les actions d'insertion ont pu faire l'objet de nombreuses réflexions. En effet, l'offre d'actions départementale fait l'objet, chaque année d'une information par l'intermédiaire des programmes locaux d'insertion et de cohésion sociale diffusés par territoire auprès des partenaires et des élus. Toutefois, la communication autour de cette offre semble perfectible.

En effet, les personnes bénéficiaires du RSA semblent avoir une méconnaissance de l'ensemble de l'offre d'action qui leur est destiné. De plus, les partenaires n'ont pas connaissance de tout et ne mobilise pas forcément le PLICS (par méconnaissance ou par non praticité).

Par ailleurs, un autre aspect relatif à la communication des actions a pu être soulevé et doit faire l'objet d'une vigilance particulière au travers du Pacte. Il s'agit de la valorisation des actions d'insertion à travers la communication sur les parcours d'insertion. En effet, lors de notre rencontre avec les personnes bénéficiaires du RSA, un sentiment de stigmatisation par rapport au fait d'être allocataire du RSA a pu être exprimé. Nous pensons qu'une valorisation des actions d'insertion au travers des exemples de parcours de bénéficiaires pourrait permettre de lutter contre les préjugés à l'égard des personnes allocataires du RSA.

Enfin, cet axe ne pourra se mettre en place sans assurer une gouvernance du Pacte Territorial d'Insertion en tant que tel. En effet, il faut pouvoir en permettre la réalisation et son évaluation. Pour ce faire, il nous semble important de fixer des échéances de réalisation d'une part et de veiller au bon déroulement des modalités de mises en œuvre des différentes fiches actions d'autre part. Ces objectifs nous permettront d'évaluer a posteriori la réalisation de l'action et de les adapter en permanence aux besoins des territoires et de la population bénéficiaire.

### ***Perspectives de l'axe 6 :***

- Adapter et mailler les ressources du territoire pour proposer l'offre de service la plus complète ;
- Adapter l'offre d'insertion s'inscrivant dans le PTI aux besoins de la population;
- Assurer une gouvernance politique de l'insertion.

### ***Fiches actions :***

- ***Fiche action 1*** : Echanger sur les pratiques afin de créer une approche commune
- ***Fiche action 2*** : Promouvoir les actions d'insertion
- ***Fiche action 3*** : Assurer une gouvernance sur la durée du Pacte

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 7

### Mettre en place une gouvernance politique et technique

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 1

#### Echanger sur les pratiques afin de créer une approche commune

##### FINALITÉ

- Engager des coopérations concrètes pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques en matière d'insertion

##### OBJECTIFS

- Analyser les dossiers complexes pour y apporter une réponse collective
- S'appuyer sur l'analyse des pratiques professionnelles pour outiller les professionnels
- Permettre l'émergence d'instances d'analyse de situations
- S'interroger collectivement sur des situations complexes

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Mise en place d'une instance d'échange de pratiques professionnelles.
- Appuyer et outiller les référents dans leurs pratiques d'accompagnement.
- Analyser les problématiques qui créent des difficultés pour les référents dans leur accompagnement.
- Organiser des réunions d'échanges pour travailler sur les Contrats d'Engagements Réciproques.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de réunions thématiques organisées
- Nombre de participants aux réunions
- Evaluation des réunions organisées

**Echéance de mise en œuvre : 2022**

**Partenaires à mobiliser :**  
CCAS-CIAS, MSA, CADA, Pôle emploi,  
Cap emploi, SIAE...

## Axe 7

### Mettre en place une gouvernance politique et technique

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 2

#### Promouvoir les actions d'insertion

##### FINALITÉ

- Véhiculer une image positive de l'insertion à travers la valorisation du programme départemental d'insertio

##### OBJECTIFS

- Lutter contre les préjugés à l'encontre des bénéficiaires du RSA
- Valoriser les expériences positives sur les actions
- Promouvoir et faire connaître l'offre d'insertion auprès du grand public
- Motiver les personnes dans le dispositif
- Lutter contre les préjugés des entreprises à l'égard des publics éloignés de l'emploi
- Lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux droits

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Travailler avec le service communication autour de cette thématique.
- Faire un état des lieux des actions existantes.
- Trouver un moyen de communication pour valoriser ces actions.
- Valoriser et présenter ces actions aux personnes bénéficiaires du RSA.
- Mobiliser les référents sur la promotion des outils de communications à destination du public accompagné.
- Faire témoigner des personnes ayant participé à des actions d'insertion pour valoriser les parcours d'insertion à travers des outils attractifs.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Outils de communication utilisés pour promouvoir les actions
- Nombre de référents sensibilisés à ces outils
- Nombre d'actions de communications sur les actions réalisées
- Nombre de personnes ayant témoigné

**Echéance de mise en œuvre : 2021**

**Partenaires à mobiliser :**

L'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la santé, du handicap, de l'éducation...

# Pacte territorial d'insertion 2020-2022

## Axe 7

### Mettre en place une gouvernance politique et technique

Pilote :  
Conseil départemental

#### FICHE ACTION 3

#### Assurer une gouvernance sur la durée du Pacte

##### FINALITÉ

- Veiller au bon déroulement du Pacte et à la conformité de sa réalisation

##### OBJECTIFS

- Evaluer la réalisation des fiches actions
- Veiller à la mise en œuvre des actions
- S'adapter aux réalités territoriales
- Evaluer les résultats et les impacts

##### MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

- Nommer une ou plusieurs personnes référentes pour chaque fiche action.
- Déterminer une échéance précise pour chaque fiche action.
- Identifier les partenaires à mobiliser sur chaque fiche action.
- Organiser un comité de suivi par axe.
- Organiser un comité de pilotage annuel sur la mise en place du Pacte.

##### INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de personnes référentes nommées
- Réalisation des échéances
- Nombre de comités de suivis organisés
- Nombre de comités de pilotages organisés

**Echéance de mise en œuvre : Tout au long du PTI**

**Partenaires à mobiliser :**  
L'ensemble des personnes mobilisées sur la réalisation du Pacte Territorial d'Insertion.

# GLOSSAIRE

<b>ARS :</b>	Agence Régionale de Santé
<b>CA :</b>	Chambre de l'Agriculture
<b>CADA :</b>	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
<b>CAF :</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CARSAT :</b>	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail
<b>CASF :</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles
<b>CCAS – CIAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale – Centre Intercommunal d'Action Sociale
<b>CCI :</b>	Chambre du Commerce et de l'Industrie
<b>CER :</b>	Contrat d'Engagements Réciproques
<b>CFA :</b>	Centre de Formation d'Apprentis
<b>CIO :</b>	Centre d'Information et d'Orientation
<b>CIP :</b>	Conseiller en Insertion Professionnelle
<b>CMAI :</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
<b>CPAM :</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>DDCSPP :</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>DIRECCTE :</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi
<b>DSDEN :</b>	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Orne
<b>DTAS :</b>	Délégation Territoriale d'Action Sociale
<b>DTR :</b>	Déclaration Trimestrielle de Ressources
<b>EPIDE :</b>	Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
<b>EPS :</b>	Examen Prioritaire de Santé
<b>FAJD :</b>	Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
<b>FSL :</b>	Fonds de Solidarité pour le Logement
<b>FSI :</b>	Fonds Social d'Insertion
<b>IAE :</b>	Insertion par l'Activité Economique
<b>MDPH :</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MSA :</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>OPCO :</b>	OPérateurs de COmpétences
<b>PDALHPD :</b>	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
<b>PDI :</b>	Programme Départemental d'Insertion
<b>PLICS :</b>	Programme Local d'Insertion et de Cohésion Sociale
<b>PPAE :</b>	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
<b>PTI :</b>	Pacte Territorial d'Insertion
<b>RMI :</b>	Revenu Minimum d'Insertion
<b>RSA :</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>SIAE :</b>	Structures de l'Insertion par l'Activité Economique





## SIGNATAIRES ENGAGÉS DANS LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2020 – 2022

Le Département de l'Orne	La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de l'Orne	La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Orne	L'Agence Régionale de Santé
			
Christophe DE BALORRE	Françoise TAHERI	Françoise MONCADA	Anne-Catherine SUDRE
La Région Normandie	Pôle emploi	La Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne	La Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe
			
Hervé MORIN	Christophe BIRETTE	Anne BASTIEN	Véronique PILETTE
Le Centre Communal d'Action Sociale d'Alençon	Le Centre Communal d'Action Sociale d'Argentan	Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers	Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Mortagne-au-Perche
			
Thierry MATHIEU	Frédéric LEVEILLE	Yves GOASDOUE	Jean-Claude LENOIR
Le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle	La Mission Locale des Jeunes du Pays d'Alençon	La Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers	La Mission Locale des Jeunes du Bocage
			
Catherine LEMIEUX	Catherine DESMOTS	Fédéric LEVEILLE	Thierry AUBIN
La Mission Locale L'Aigle-Mortagne-au-Perche	La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne	La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Calvados-Orne	La Chambre du Commerce et de l'Industrie Portes de Normandie
			
Jean-Marie GOUSSIN	Matthieu FRELAUT	Jean-Marie BERNARD	Luc VAN RYSSEL
La Chambre d'Agriculture de l'Orne			
			
Jean-Louis BELLOCHE			







**Conseil départemental de l'Orne**

Direction de l'action sociale territoriale  
13, rue Marchand-Saillant  
CS 70541 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - [www.orne.fr](http://www.orne.fr)